



Note de Politique Générale Budget 2024

1. Préambule

Depuis plus de dix ans, la Province de Hainaut a adopté une gestion rigoureuse de ses deniers pour retrouver des marges stables. Alors que l'exercice portait ses fruits, la réforme du financement communal des Zones de Secours adoptée par la Région wallonne a porté un sérieux coup aux Provinces. Celles-ci ont dû suppléer les carences de l'Etat fédéral : elles l'ont fait avec un réel souci de sécurité du citoyen.

En une mandature, ce sont un peu moins de 200 millions € (Réforme du financement communal + 10% du Fonds des Provinces) qui auront été dédiés aux trois zones hainuyères par la Province de Hainaut, soulageant d'autant les budgets communaux.

En 2023, les finances provinciales ont également été lourdement impactées par des facteurs extérieurs. Citons principalement l'inflation galopante et la crise énergétique mondiale.

Une gestion rigoureuse, sérieuse et prudente des dépenses de personnel et des dépenses énergétiques lors de l'élaboration du budget 2023 a toutefois permis de garder le cap de l'équilibre et de récupérer près de 4 millions d'euros lors de la deuxième modification budgétaire.

Pour l'exercice 2024, les enjeux restent du même ordre et bon nombre d'incertitudes pèsent sur les finances des pouvoirs locaux.

La part provinciale dans le financement des zones de secours continue de croître. Ce sont près de 9 millions supplémentaires qu'il convient de trouver pour faire face aux obligations d'une réforme qui mobilise par ailleurs 10% du Fonds des Provinces.

Le contexte géopolitique mondial et les guerres en cours actuellement en Ukraine et au Moyen-Orient auront par ailleurs un impact difficilement mesurable sur le budget provincial.

Avec la fin d'une mandature vient aussi l'heure des interrogations. La déclaration de politique générale de la Wallonie confirmera-t-elle l'intention de confier aux Provinces 100% de l'intervention communale dans les zones de secours alors mêmes que le dépenses de ces

dernières suivent une courbe dangereusement à la hausse ? D'autres décisions du futur Gouvernement wallon auront-elles un impact sur les Provinces ? Le Memorandum des Provinces wallonnes contient déjà de légitimes inquiétudes à ces propos et la revendication de bénéficier de moyens à la hauteur des missions confiées.

Au début de cette législature, il était question d'étudier une réforme des provinces, des intercommunales et des structures apparentées pour tendre vers une simplification institutionnelle, une clarification des missions voire une nouvelle organisation spatiale et territoriale. Une promesse qui avait, à l'époque, suscité beaucoup d'espoir et qui n'a pas pu se concrétiser à ce jour. Le même Memorandum des Provinces wallonnes relance cette idée d'un dialogue en proposant la tenue d'assises territoriales en vue de clarifier le meilleur niveau d'intervention de chacun. Il est important de répéter à ce sujet que ce n'est pas le territoire qui fait le projet, mais c'est bien le projet qui fait, fonde et crédibilise le territoire.

2. Les enjeux et défis du Hainaut

2.1. Le financement des zones de secours

Notre Province a assumé avec beaucoup de loyauté une part croissante de la partie communale du financement des zones de secours ; renforçant ainsi son intervention dans un secteur essentiel en faveur duquel elle apporte déjà son expertise de « formatrice ».

Alors que, comme évoqué ci-avant, l'idée d'un financement à 100% est avancée, il est essentiel d'avoir une vue claire sur l'évolution des dépenses au sein de l'ensemble des zones.

Depuis deux ans, c'est à un emballement frénétique des dépenses des trois zones de secours hainuyères que l'on assiste, les obligeant même à puiser dans leurs réserves pour équilibrer leur budget. Si l'on compare les montants négociés (en numéraire) et l'extrapolation des coûts réels actualisés, la croissance semble intenable :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Montants numéraires	14,8 mio	24,7 mio	33,8 mio	43,1 mio	52,1 mio	?	?	?
% théorique	20%	30%	40%	50%	65%	100%	100%	100%
Extrapolation				52,3 mio	72 mio	115,8 mio	120,3 mio	125,2 mio
Delta				+ 9,2	+ 20	?	?	?

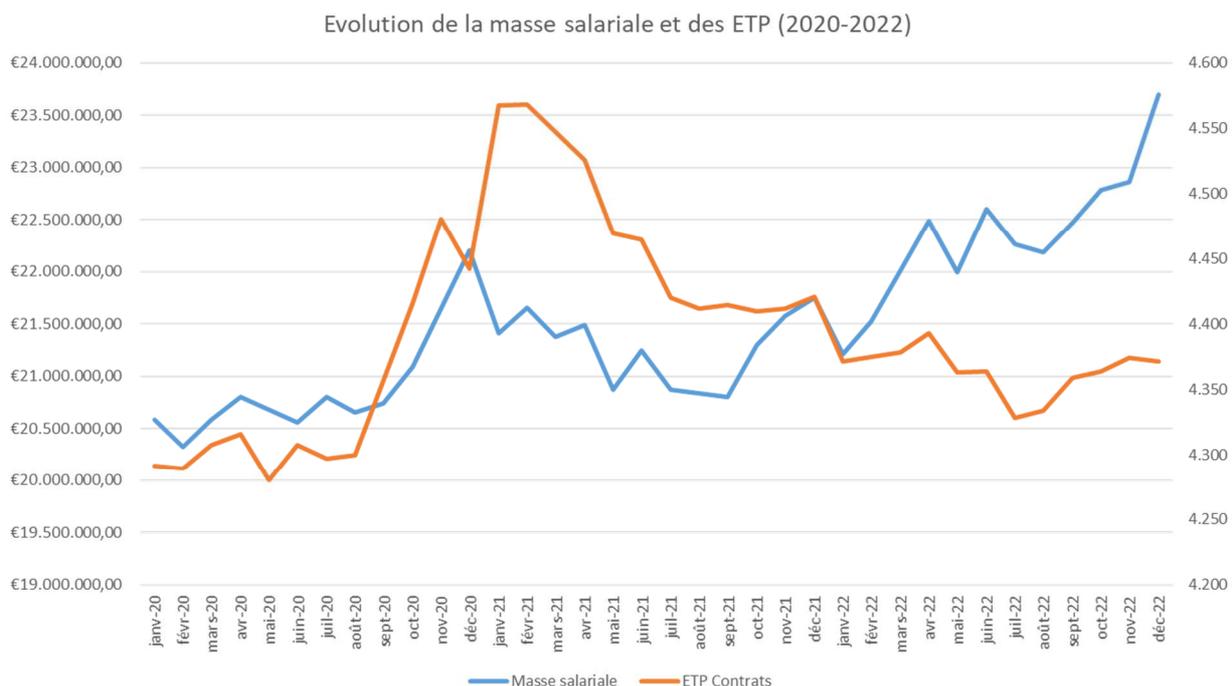
Le constat est clair : devant une telle évolution, la prise en charge d'un financement plus conséquent par la Province aurait des conséquences dommageables sur la viabilité de ses services dans des domaines aussi essentiels que l'enseignement, la formation, l'action sociale ou la culture. La Province de Hainaut refuse cette hypothèse !

2.2. L'évolution de l'emploi

Dans le cadre de son plan d'économie, « 2021, Année créative – Participons à la solution », le Collège provincial visait une réduction des effectifs provinciaux de 10 % entre 2021 et 2024 (-450). En 2 ans, la Province affiche 196 emplois temps plein en moins, soit une diminution de 4,29%. **Si le moratoire se poursuit, l'objectif sera atteint à 90% en fin de mandature.**

Mais en termes financiers, les effets se font moins sentir ! **Le coût de la masse salariale affiche une hausse de 6,95%** (307 millions au budget 23). En cause : les indexations successives. Une chose est donc certaine : sans ce moratoire, la masse salariale se serait véritablement emballée !

Ainsi, l'on peut mettre en relation la courbe de l'évolution des ETP et de la masse salariale.



Ce graphique montre en effet que, malgré le moratoire drastique, la masse salariale n'a cessé d'augmenter. En effet, elle affiche une hausse de 4,5% en 2022 malgré une diminution de 1,11% des ETP. (La masse salariale est passée de 275 millions d'euros en 2021 à +/- 287 millions d'euros en 2022, soit une hausse de 12,5 millions d'euros).

Et c'est encore le cas si l'on examine les montants ajustés en 2023 (masse salariale 2023 : 298.559.000 millions d'euros).

Le Collège provincial entend donc continuer à suivre le moratoire strict sur le personnel, avec un monitoring régulier effectué par les services de l'Inspection Générale des Ressources Humaines.

Chaque institution est appelée à maximiser les subsides pour le personnel existant ou à en trouver de nouveaux. Pour pallier le non-remplacement ou les absences du personnel, le partage temporaire de personnel et la réflexion sur la mise sur pied de pools seront encouragés, comme cela a déjà été le cas depuis la mise sur pied du moratoire.

Au budget 2024, la somme de 305.576.190 e (soit + 7.017.190 €) a été budgétée, ce qui représente une croissance de 2,35% alors que les seules indexations représentent 3,6%, sans compter les évolutions de carrière. Le moratoire sur le personnel induit clairement des effets positifs au niveau de la maîtrise de la masse salariale.

2.3. La crise énergétique et l'inflation

2023 marquait un changement dans les dépenses énergétiques de la Province de Hainaut puisque cette année coïncidait avec la fin du contrat fixe pour les dépenses énergétiques. Dorénavant, le nouveau contrat négocié via CENEO est un contrat avec une tarification variable.

Grâce à une inscription prudente lors de l'élaboration du budget 2023, près de 2 millions d'€ ont pu être retrouvés en MB2. Deux facteurs peuvent expliquer cette « économie » :

- La diminution des tarifs énergétiques depuis l'élaboration du budget 2023 ;
- Les effets du Plan PEP'S

Les prévisions 2024 annoncent une facture frôlant les 20 millions d'euros. C'est dire si la vigilance doit rester de mise !

Pour rappel, le plan PEP'S tient en 5 axes qui ont été adaptés aux réalités de terrain et à la grande diversité des métiers provinciaux.

Entre l'administration centrale, les écoles et les structures sociales d'hébergement, les enjeux diffèrent ou sont conditionnés par des prescrits légaux que la Province n'ignore pas. Mais PEP'S est une entreprise collective qui a porté ses fruits.

- ▶ Optimiser les heures de chauffage
- ▶ Limiter le nombre de bâtiments à chauffer
- ▶ Revoir la politique d'occupation par des tiers : le Conseil provincial a validé une révision de la tarification à la hausse en août 2023
- ▶ Optimiser les installations techniques
- ▶ Sensibiliser le personnel à la chasse aux gaspis

Grâce au Plan PEPS, d'importantes diminutions des consommations énergétiques ont été obtenues. En moyenne, ce sont près de 25% d'économies qui ont été réalisées, et même parfois jusqu'à 50% sur certains sites.

Il a été décidé de reconduire le plan PEP'S pour la période de chauffe 2023-24, et de continuer la politique de sensibilisation des agents provinciaux aux gestes « anti-gaspi ».

Le succès de PEP's, c'est celui d'un engagement provincial collectif appuyé par les contrôleurs énergie qui jouent un rôle essentiel dans ce dispositif.

2.4. L'évolution des dépenses de pensions

A plus long terme, une autre inquiétude pèse sur les pouvoirs locaux, celle du financement des pensions.

Entièrement responsable du financement des pensions de ses anciens agents statutaires, le mécanisme de pensions provinciales s'appuie sur une cotisation de base prélevée aux agents statutaires et une cotisation de responsabilisation qui ne cesse d'augmenter.

La **cotisation de responsabilisation** pour 2024 a été estimée par le Service des Pensions à 14.677.527 €, soit **près de 232.000 € de plus qu'en 2023**.

Et à ceci s'ajoute le coût du second pilier pour les agents contractuels (en diminution de 45.620€) pour lequel **l'incitant régional vient d'être supprimé (-128.213€)**.

Le taux de responsabilisation (soit la prise en charge de la différence entre la cotisation de base et la charge des pensions) est fixé à **73,85% en 2023 (contre 71,45% auparavant)** et sera en croissance au cours des prochains exercices pour atteindre normalement 85% à partir de 2028.

Par circulaire de la Région wallonne de 2018, la cotisation de responsabilisation peut être inscrite, dans son intégralité, aux exercices antérieurs du service ordinaire.

La circulaire budgétaire 2023 confirme que **cette inscription aux exercices antérieurs sera supprimée à partir de l'exercice budgétaire 2025 (!) et la cotisation de responsabilisation participera à l'équilibre à l'exercice propre**.

Un accord de principe sur la nouvelle réforme des pensions a été acté par le SPF en date du 09/07/2023 et l'avant-projet de décret a été adopté en Conseil des Ministres le 12/09/23. Les décisions ne sont pas encore inscrites dans la législation et les modalités d'accès et bénéfices ne sont pas encore dévoilés. Une fois connues, l'IGHR lancera une étude approfondie sur l'optimisation de fins de carrière en lien avec cette réforme et notamment le bonus pension annoncé.

L'un des piliers de la réforme concerne la pension des fonctionnaires. En effet, les pensions des fonctionnaires augmenteront moins vite que ce qui est actuellement le cas. Il y aura un plafonnement de la péréquation*. Outre l'indexation, l'augmentation annuelle de la pension des fonctionnaires sera désormais limitée à 0,3 % du montant total des pensions des fonctionnaires.

**Le mécanisme de la péréquation fait que, outre l'indexation, les pensions des fonctionnaires suivent automatiquement l'évolution des rémunérations des fonctionnaires actifs. Lorsque les salaires des fonctionnaires augmentent, par exemple, de 3 % dans la période de référence, les pensions des fonctionnaires doivent également augmenter de 3 %.*

2.5. La réforme de la fonction publique locale

Le Gouvernement wallon a adopté en première lecture deux avant-projets de décret relatifs à une réforme de la fonction publique locale. L'objectif étant d'intégrer dans le CDLD un dispositif de droits et d'obligations uniformes pour tous les pouvoirs locaux.

En matière de **cadre**, qui ne visait jusqu'ici que les statutaires, la réforme prévoit d'y intégrer tous les emplois de l'administration, tant statutaires que contractuels, ce qui induira une hausse du coût des cadres présentés à la tutelle (sauf les emplois spécifiques à durée limitée).

Rappelons ici que les agents statutaires de la Province de Hainaut représente 67,7% des ETP et les contractuels à durée indéterminée sont 23,23%.

Un autre changement majeur de la réforme vise les **emplois de promotion**. En effet, les promotions seront accessibles tant au personnel statutaire que contractuel, leur donnant ainsi des perspectives d'évolution de carrière équitable.

En ce qui concerne les **mobilités**, les Provinces ne sont pas reprises dans les textes alors que la mobilité de personnel entre une commune et un CPAS l'est.

La réalisation de **descriptions de fonctions par métier** est une autre proposition de la réforme. Ce travail conséquent devra être entamé par la Province de Hainaut qui dispose jusqu'ici de descriptions de fonctions individuelles.

2.6. La fiscalité immobilière wallonne

Le Précompte des Revenus Immobiliers représente plus de la moitié des recettes provinciales, un pourcentage non négligeable !

Le **rendement des additionnels au Précompte Immobilier** évolue favorablement chaque année et les Provinces y contribuent grandement ! Cette hausse s'explique entre autre par le travail des indicateurs experts provinciaux effectué en concertation avec les communes. La mise à jour des données cadastrales des biens porte clairement ses fruits.

Mais la réforme de la fiscalité immobilière wallonne, actuellement dans les cartons du gouvernement, pourrait changer la donne.

A l'heure actuelle, nous rencontrons quelques soucis dans la perception des recettes relatives au précompte immobilier. En effet, l'on observe de gros retards dans l'enrôlement de cette taxe, et donc, par ricochet, de la rétrocession de la part provinciale. Une réunion entre les Provinces et l'administration wallonne a eu lieu le 14 novembre dernier dans le but d'améliorer la communication entre les deux administrations et de rendre la rétrocession plus transparente et efficace.

2.7. Le Fonds des Provinces et les compensations de la Région wallonne

En 2024, le Fonds des Provinces est inscrit en augmentation de 2.959.032 € dont 10% doivent être consacrés au financement des zones de secours.

Par ailleurs, la Région wallonne annonce des compensations pour un montant de 5.338.899 €, mais il convient d'être prudent à ce sujet car ce montant est, en quelque sorte, une variable d'ajustement pour la Région wallonne et il arrive très souvent qu'il soit diminué, de manière plus ou moins conséquente, en cours d'année.

2.8. Une stratégie immobilière provinciale devenue incontournable

La Province de Hainaut, en tant que propriétaire d'un patrimoine immobilier de 994.426 m² (hors cours d'eau), soit 184 sites, se trouve devant un défi immobilier colossal. Au-delà des enjeux liés à la rénovation et à la rationalisation du patrimoine, s'affirme l'indispensable adaptation des ressources immobilières par rapport à de multiples paramètres : les capacités financières et économiques, les besoins de l'institution et ses évolutions, les moyens humains dont elle dispose aujourd'hui et dont elle disposera demain, les contextes sociétaux, environnementaux, économiques, sans oublier les obligations légales, notamment en ce qui concerne la sécurité et le bien-être au travail.

Depuis plusieurs années, l'Administration et les Autorités politiques provinciales ont mis en place toute une série de mesures et de procédures afin de pouvoir assurer la continuité de leurs activités de manière efficiente tout en rencontrant une priorité : la réduction des coûts immobiliers. La vétusté générale du patrimoine, sa diversité et son ampleur rendent ce défi particulièrement complexe : les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour dégager les moyens nécessaires à la sécurité et au bien-être. Le QZen doit par ailleurs mobiliser l'action provinciale dans la perspective des obligations européennes.

Pour concilier ces enjeux, les services provinciaux doivent se doter d'un tableau de bord unique, une stratégie immobilière GLOBALE.

Stratégie Immobilière Globale

Une stratégie immobilière globale et cohérente est devenue vitale à ce jour : toutes les opportunités de subsides wallons ou européens, ayant un impact au niveau d'investissements immobiliers, sont liées indirectement à cette condition.

Une stratégie immobilière globale va bien au-delà de l'audit énergétique de chacun des bâtiments d'un parc immobilier. Elle implique de mettre en perspective son parc de bâtiments, en se projetant à moyen et long termes afin de déterminer, sur la base des besoins de la Province, quels bâtiments conserver pour répondre, quelle sera leur meilleure affectation ou

situation géographique, comment les rénover et à quel coût et comment financer ces investissements. Cette réflexion, pour être cohérente doit s'alimenter à partir d'une base de données précises reprenant des données objectivées et liées aux activités provinciales.

Un tel outil d'analyse et d'aide à la décision pourrait conduire à la conclusion que certains bâtiments sont obsolètes, devenus inadaptés à tel point qu'au regard des coûts de rénovation, la Province devrait s'en défaire.

Ceci doit également permettre d'identifier les priorités d'intervention et d'établir un plan d'investissements. Ainsi, les résultats obtenus permettront de mesurer directement les impacts sur le budget et le déroulement des activités provinciales.

Les intérêts et objectifs de cette stratégie sont donc multiples :

- Connaître exactement les besoins immobiliers en fonction des activités actuelles et futures ;
- Estimer, maîtriser et planifier les budgets nécessaires pour atteindre les objectifs ;
- Pouvoir introduire des démarches de subsides dans le cadre de toutes interventions immobilières sur base de besoins objectifs et mesurés ;
- Pouvoir mesurer les moyens humains, financiers et fonctionnels pour mener à bien un projet ;
- Avancer concrètement dans la rationalisation du patrimoine ;
- Mesurer objectivement les investissements prioritaires à réaliser pour garantir les impératifs de conformité/sécurité/normes de fonctionnement/enjeux 2050 que la Province de Hainaut doit légalement assurer en tant que propriétaire et employeur ;
- Etc.

2.9. Des projets spécifiques pour répondre au développement de politiques provinciales

A l'instar des projets dits « de législature » développés durant la mandature précédente, un certain nombre de projets « spécifiques » répartis sur la Province de Hainaut ont été identifiés.

Ceux-ci font l'objet de groupes de travail spécifiques chargés de vérifier et mesurer, à court et à long termes, leurs impacts financiers et fonctionnels mais aussi leur adéquation aux enjeux écologiques de 2030 et 2050.

En date du 7 septembre 2023, le collège provincial a validé les lignes du temps des différentes étapes de réalisation de chaque projet, permettant d'en réaliser un phasage tant opérationnel.

Ces nouveaux projets ont fait ou font encore l'objet de recherche de financement, sans quoi, la Province de Hainaut serait incapable de les porter seule. Le Plan de reprise et de résilience européen, le FWB – Fonds des Bâtiments Scolaires, l'AVIQ et le Plan de Relance de la Wallonie sont autant de pistes concrètes pour subsidier ces nouvelles infrastructures à venir.

Parmi les projets spécifiques, voici ceux qui ont fait l'objet de choix stratégiques :

- La relocalisation de **l'École du Futur** au sein d'un Pôle Scolaire **sur Mons**
- La démolition / reconstruction de l'ancien internat sur le site de la **SAMARITAINE à Charleroi**

- La construction d'un **Pôle d'Excellence à ATH**, rue de la Sucrierie
- **COLOMBIE** – Relocalisation de l'Ecole d'Horticulture
- **Centre Arthur Regnier** – Relocalisation des locations sur site du Relais de la Haute Sambre (ETA) et un Master plan pour le Centre Arthur Regnier
- Charleroi – Campus social et pédagogique de la **Haute Ecole Condorcet sur le site de la Garenne**

Ces six projets « spécifiques » représentent un coût global de +/- 137 millions € dont +/- 45 millions € de subventions négociées ou à négocier. La vente des anciens bâtiments et terrains permettrait d'engranger des recettes estimées à quelques 10 millions d'euros, destinés à réduire la charge provinciale.

Malgré le contexte financier plus qu'incertain qui impacte la Province de Hainaut, ces projets sont mûrement réfléchis, étudiés par et pour les institutions provinciales en vue d'améliorer leur efficacité. Ils sont la preuve de la dynamique volontariste qui anime l'Institution provinciale.

3. Etat d'avancement de l' « Année créative »

Dès 2021, les Autorités provinciales ont eu recours à l'intelligence collective et à la mobilisation générale au sein de leur administration, par le biais d'un processus innovant baptisé « 2021, Année créative ». L'objectif était de trouver des pistes d'économies et de recettes nouvelles à tous les étages de la Province de Hainaut.

3.1. L'avancement des mesures « Année créative »

Le 20 octobre dernier, le Collège provincial a pris connaissance de l'état d'avancement des mesures stratégiques de priorité 1 et 2, dont bon nombre sont désormais achevées.

Le processus de rattachement du Département du Tourisme à Hainaut Développement Territorial est en voie de finalisation. Un groupe de travail relatif à la dissolution de l'ASBL Fédération du Tourisme du Hainaut a été mis en œuvre, sa liquidation définitive sera prévue début 2024. Toujours en matière de Tourisme, les services provinciaux analysent la possibilité de reprise de l'ASBL les Voies d'Eau du Hainaut par un autre opérateur.

Mi-octobre 2023, le Collège provincial a acté la clôture définitive des comptes de la Régie Hainaut Concept Impression. L'ensemble de son personnel est désormais reclassé.

Dans le cadre de réorganisation de la politique sportive, Hainaut Sports est désormais rattaché à l'Observatoire de la santé du Hainaut (OSH) dans le cadre de la médecine préventive et à la Direction générale de l'action sociale (DGAS) dans le cadre notamment du sport inclusif et du « sport pour tous ». La quasi-totalité des 50 agents de Hainaut Sports ont été réaffectés grâce à la cellule de réaffectation interne de l'IGRH.

Teralis a recentré son activité sur les institutions provinciales (principalement en faveur des écoles et des structures d'accueil aux personnes en situation de handicap) et sur les domaines de Collonges et de Baratier. Au sujet de ces deux domaines, un groupe de travail poursuit l'analyse de leur viabilité financière. A l'issue de ce travail, s'ils n'atteignent pas l'autonomie financière, ils seront mis en vente.

La fusion de HGP, HIT (abords) et la cellule environnement de Hainaut Développement en un seul service technique en charge du patrimoine bâti, non bâti et arboré se poursuit.

Les services stratégiques et de supracommunalité poursuivront l'extension de la démarche des indicateurs experts provinciaux ce qui permettra d'élargir les recettes fiscales grâce à une révision des revenus cadastraux au sein des communes.

Outre ces mesures, la mutualisation du charroi provincial se poursuit également et sera facilitée par la mise en place prochaine d'un système de géolocalisation des véhicules.

2024 verra la finalisation de la fusion de l'asbl Vers la Vie et Hainaut Seniors (Action sociale).

3.2. Les dépenses de personnel

Le personnel représentant près de 2/3 des dépenses dans le budget provincial, de nombreuses mesures de l'« Année créative » concernent toujours ce poste de dépenses.

Les 5 indexations subies en 2022 continuent à impacter lourdement et durablement la masse salariale. Le plan d'embauche 2022 a été respecté et a conduit à un taux de remplacement des retraités de 30%. A la mi-juin 2023, sur 78 agents partis, seuls 14 sont remplacés soit à ce stade un taux de remplacement de 18%.

Les normes d'encadrement dans le secteur de l'action sociale sont scrupuleusement suivies par la DGAS. Les dépenses en matière de collaborateurs occasionnels sont également maîtrisées et les institutions disposent d'une enveloppe fermée.

L'IGHR poursuit sa stratégie de mutualisation du personnel via une plate-forme de partage temporaire de travailleurs. Depuis juin 2022, 43 échanges de travailleurs ont pu être réalisés, principalement des ouvriers, dans les secteurs de l'action sociale (IMP) et de l'enseignement. Des expériences pilote de partage de techniciennes de surface entre institutions s'avèrent très fructueuse à Mons. Elles seront étendues à plus grande échelle dans la région du Centre et évaluée afin de permettre par la suite la mise en place d'un réel travail en pools à l'échelle provinciale.

4. Les institutions au cœur des défis...

4.1. Enseignement

- Réforme de l'enseignement qualifiant et mise en œuvre du tronc commun

L'ambition du Pacte pour un Enseignement d'excellence est de faire du parcours qualifiant une filière d'excellence, valorisante pour chaque élève avec une intégration socioprofessionnelle réussie.

Depuis la rentrée 2022-2023, le parcours des élèves dans l'enseignement technique, professionnel et qualifiant a été modifié.

Le parcours d'enseignement qualifiant (PEQ) consiste en la mise en place de l'allongement du tronc commun, qui vise une meilleure maîtrise des savoirs et des compétences de base. Il s'étend de la maternelle à la 3e secondaire. Il modifie la structure de l'enseignement, dont le qualifiant: à la fin du tronc commun (3e secondaire), l'élève choisit la filière de transition (vers le supérieur) ou la filière qualifiante, organisées de la 4e à la 6e secondaire.

Dès novembre 2022, la Direction Générale des Enseignements du Hainaut (DGEH), soutenue par les directions d'école, a collaboré avec Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) à la création des nouvelles grilles-horaires afin d'assurer une articulation cohérente des apprentissages au sein du PEQ.

En février 2023, Le Centre d'Action Pédagogique de la Province de Hainaut (CAPP-Hainaut) a organisé des groupes de travail afin de rédiger les référentiels d'évaluation pour les 4e années sur base des nouvelles grilles et les schémas de passation pour chaque option organisée au sein du PO. Ces documents organisent les apprentissages et la certification des compétences dans les cours du qualifiant. Ces rencontres ont été favorisées par la mobilisation des équipes de direction et éducatives et la collaboration des Conseillers au Soutien et à l'Accompagnement du CPEONS.

Une information des directions a été organisée au sein des quatre régionales en avril 2023.

Afin que le PO puisse s'assurer de la bonne application des documents, tous les programmes de cours, schémas de passation et référentiels ont été répertoriés par CAPP-Hainaut dans des Padlets par secteur de formation. Ceux-ci ont été diffusés via les directions d'établissements à la rentrée scolaire afin de s'assurer de leur bonne communication aux équipes éducatives.

Enfin, depuis ce mois de novembre 2023, les coaches pédagogiques de CAPP-Hainaut dispensent des formations sur le PEQ aux enseignants du deuxième degré dans les différents établissements en complément des formations organisées au niveau de l'Institut Interréseaux de la Formation Professionnelle Continue.

- Réforme de la formation initiale des enseignants - RFIE

Depuis septembre 2023, la formation des enseignants - du fondamental au secondaire inférieur – passe de 3 à 4 années d'études. Elle devient un Master en Enseignement avec une co-diplomation entre Hautes Ecoles et Universités. Au sein de notre Pouvoir Organisateur (PO), cela se fera entre la Haute Ecole Condorcet et l'UMons ainsi qu'avec l'ULB. Ce Master permettra

l'acquisition de connaissances et aptitudes pointues, adaptées à l'évolution de la jeunesse et de la société.

La réforme implique la multiplication de contacts entre le monde de l'enseignement obligatoire et le département des sciences de l'éducation de la Haute Ecole Condorcet.

Diverses activités sont ainsi menées en partenariat avec le monde qui environne les 3 implantations du département, à Mons, Morlanwelz et Marcinelle.

A Mons, divers projets d'écoles des devoirs sont en cours pour aider les élèves en difficulté. L'implantation met sur pied des activités de visites et d'exploitation du site en mode « école du dehors » à l'intention des enfants des classes environnantes. Au mois de décembre, un salon littéraire sera organisé. Il mêlera auteurs d'album jeunesse, étudiants et jeune public pour des tables rondes ou ateliers slam.

L'implantation de Morlanwelz crée, pour le public scolaire, des expositions interactives dans le domaine des sciences et du développement durable. Elle s'engage dans des projets de recherche dans le domaine de la psychomotricité, et assure le fonctionnement d'une « école du mouvement » pour les enfants et leurs familles dans la région du Centre.

A Marcinelle, des études de master en enseignement sont programmées à horaire décalé à destination des adultes en reprise d'études. A la mi-mai seront organisées les « Rencontres éducatives », conviant des enseignants de la 1ère maternelle à l'université pour partager leurs bonheurs pédagogiques et échanger leurs expériences menées sur le terrain pédagogique.

- Le chantier de l'UT : ouverture du Gramme

Le CampusUCharleroi est né de l'ambition de quatre partenaires :

1. Province du Hainaut (ISI PS et Condorcet)
2. ULB
3. UMONS
4. Ville de Charleroi/Université Ouverte

Inauguré le 08 septembre 2023, le Centre Universitaire Zénobe Gramme (CUZG) est la transformation d'un bâtiment historique appartenant à la Province de Hainaut en pôle d'excellence pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. La métamorphose menée durant 3 ans de cet édifice carolo – classé et datant de 1905 - vise à favoriser le développement durable. Le CUZG s'intègre par ailleurs dans le redéploiement piéton et végétalisé du quartier.

Environ 3000 étudiants se sont inscrits pour cette première rentrée académique.

Le campus UCharleroi marque ainsi un tournant. Il répond aux besoins de citoyens qui souhaitent mener des études supérieures et universitaires dans leur ville. Une proximité aux retombées économiques positives pour la communauté étudiante.

La Ville et son agglomération comptent 700.000 habitants. Une offre de formations de proximité était cruciale pour son développement et l'épanouissement de ses citoyens.

C'est dans ce contexte que s'inscrit notamment l'initiative « Bons Plans - Étudier@Charleroi ». Elle permet aux élèves et étudiant.e.s de la région, sur présentation de leur carte « étudiant », de disposer d'offres attractives, de réductions et d'avantages exclusifs dans de nombreux commerces faisant partie de l'ASBL « Shop in Charleroi ».

Au départ, ce projet est un partenariat entre l'ASBL et les institutions d'enseignement présentes sur le Campus : la Haute École Provinciale de Hainaut - Condorcet, l'Institut provincial Supérieur Industriel de Promotion Sociale, l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Mons et l'Université Ouverte. Très vite, au vu de sa plus-value, ce partenariat a été élargi pour toucher un maximum d'étudiant.e.s carolos. Les dix écoles provinciales de la région de Charleroi y ont donc été associées.

- Les projets du plan de relance et de résilience

La pandémie « Covid-19 » a engendré une récession économique dont les impacts sociaux ont affecté la population. L'Union Européenne a mis en place un programme pour les contrer. D'un montant de 723,8 milliards d'euros, le dispositif pour la Reprise et la Résilience (RRF) en est l'instrument financier. Il met à disposition des Etats-membres des fonds pour soutenir leurs projets et sortir de la crise.

Le Plan National pour la Reprise et la Résilience (PRR) de la Belgique soutiendra la mise en œuvre, jusqu'en 2026, de mesures, comme la durabilité, afin de sortir le pays renforcé de la pandémie.

C'est dans ce cadre que se concrétisera partiellement le nouveau Pôle Scolaire des Grands Prés, fruit d'un partenariat entre la Province, la Ville de Mons et le CHU Ambroise Paré. Le bâtiment actuel de l'École du Futur de Mons n'est plus adapté aux exigences environnementales et la constitution du tronc commun de l'enseignement oblige à revoir les pratiques pédagogiques pour s'associer avec des écoles primaires. Proposée à la vente, l'école sera remplacée par une construction énergétiquement performante. Les 850 élèves évolueront dans de bonnes conditions. Pour concrétiser ce projet qui sortira de terre d'ici 2026, les partenaires sont allés décrocher des subsides dont le PRR pour l'école provinciale (9,7M€).

A Charleroi, La Samaritaine est un espace de formation des futur.e.s infirmier.e.s en inadéquation avec les exigences pédagogiques actuelles. Avec un subside issu à 65% du PRR, un projet de près de 10 millions d'euros est sur les rails. Le site accueillant 1000 élèves doit devenir un exemple de QZEN, pour quasi zéro énergie. La Samaritaine sera un espace plus ouvert, sécurisé, mettant en valeur un patrimoine boisé et inscrit dans une démarche de développement durable.

4.2. Formation

- Projets Ecole provinciale du Feu

- *Ecole des Cadets et Option Sécurité-Défense*

L'année scolaire 2022-2023 a vu la mise en place de la première session de l'option « défense et sécurité » dans l'enseignement secondaire technique qualifiant, ayant pour objectif d'acquérir des compétences professionnelles et physiques pour faciliter la poursuite du cursus vers les professions de la Défense, de la Police, de la Prévention et de la Sécurité.

Cette nouvelle option nécessite une coordination accrue avec les responsables d'écoles secondaires, les collaborateurs occasionnels, le KCCE et bien entendu avec le corps enseignant, s'agissant d'une première session démarrant d'une page blanche.

L'année académique prochaine verra l'intégration de la discipline 1 dans la filière des modules axé discipline 1 (pompiers avec trois modules de formation).

Ces trois modules, par ailleurs, se retrouvent également dans la formation cadet, celle-ci proposant outre ces derniers, les autres modules qui constituent la partie 1 du brevet sapeur pompier (B01). Cette formation est ainsi proposée en extrascolaire aux jeunes de 16 et 17 ans aspirant au métier de sapeur-pompier par le Centre de Connaissances du SPF Intérieur et débutera une nouvelle session en septembre prochain.

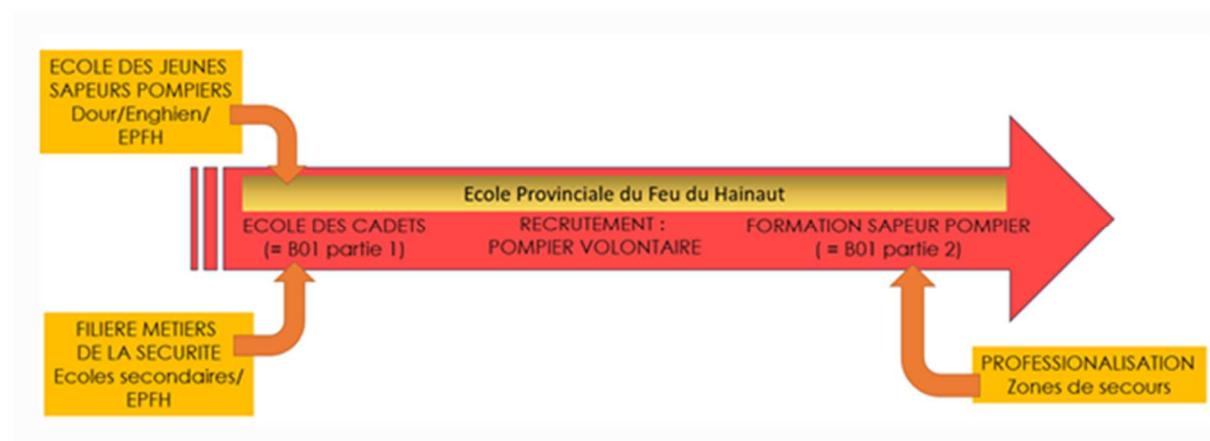
Un brevet de cadet permet par ailleurs à un candidat sapeur-pompier d'être dispensé du certificat d'aptitude fédéral ainsi que de certains modules de la formation de base mais peut également déjà participer à certaines missions sur le terrain lors de son engagement par une zone de secours.

Ces atouts majeurs induisent un intérêt certain des zones de secours à recruter des candidats sapeurs-pompiers déjà breveté cadet, cette possibilité étant actuellement envisagée comme l'une des solutions qui pourraient permettre de répondre en partie à la problématique du manque de pompiers volontaires dans les différents postes de secours.

L'école du feu et les zones de secours hainuyères désirent ainsi installer un parcours filière métier sécurité => école des cadets => recrutement en tant que pompier volontaire => professionnalisation éventuelle.

Complémentairement, l'EPFH a également posés les bases d'une collaboration avec les écoles « jeunes sapeurs pompiers » de Dour et Enghien. Les formations proposées par ces deux partenaires constitueraient à termes un tremplin vers le métier de pompier puisqu'elles viseraient la préparation du jeune à la formation cadet. Il est à noter que cette formation « jeune sapeur pompier » est reconnue par le SPF Intérieur selon la philosophie présentée ci-avant.

Ainsi, on peut présenter comme suit, et tel qu'envisagé par les différents acteurs, le parcours du jeune désireux d'embrasser la carrière de pompier :



Impact budgétaire annuel :

Formation des cadets	
Estimation de l'impact budgétaire par cadet (classe de 24)	
Collaborateurs occasionnels (743 heures)	49.582,59 €
Infrastructure et logistique (RPA Hainaut-sécurité)	42.970,06 €
Coût total pour une formation de 24 candidats	92.552,65 €
Coût par candidat cadet	3.856,36 €
Subvention du SPF Intérieur (KCCE) par cadet suivant toute la formation	- 3.081,97 €
Impact budgétaire par cadet	774,39 €

Formation - Filières sécurité	
Estimation de l'impact budgétaire par candidat (classe de 24)	
Collaborateurs occasionnels (117,50 heures)	7.366,69 €
Infrastructure et logistique (RPA Hainaut-sécurité)	- €
Coût total pour une formation de 24 candidats	7.366,69 €
Coût par candidat candidat	306,95 €
Subvention du SPF Intérieur (KCCE)	- 649,42 €
Impact budgétaire par candidat	- 342,47 €

Bilan estimatif des projets Filières sécurité et Nouvelle version cadet	
Formation Cadet - 1 session annuelle de 24 candidats	92.552,65 €
Subsides pour 24 candidats	- 73.967,28 €
Formation Filières sécurité - 2 classes de 24 dans 5 écoles (soit 10 sessions)	73.666,90 €
Subsides pour 240 candidats	- 155.860,80 €
Chef de projet pour un an	8.500,00 €
Recette annuelle estimée du projet (- = BONI)	- 55.108,53 €

- *Ecole Provinciale des Secouristes-Ambulanciers du Hainaut : Développement des formations de base et recyclages en Secourisme d'entreprise*

L'Institut Provincial de Formation du Hainaut et son école des secouristes ambulanciers assure depuis de nombreuses années la formation et le perfectionnement des personnels des services de soins pré hospitaliers tels que les secouristes ambulanciers relevant de l'aide médicale urgente et les ambulanciers des services privés de transport non urgent de patients.

Depuis 2010, l'école assure également la formation en secourisme d'entreprise.

Cette formation est destinée essentiellement aux membres du personnel des entreprises publiques telles que les villes et communes, les CPAS, les institutions provinciales, les intercommunales, les zones de police, le FOREM,....,

Elle s'adresse également aux entreprises privées, telles que les sociétés, les industries, les entreprises, les PME, les asbl, les clubs sportifs et les écoles.

Cette formation de base se déroule en trois jours (3*8h) et se dispense soit sur le site de l'entreprise, soit en nos locaux provinciaux.

Elle permet à ces institutions de répondre aux obligations légales fixées à la fois dans le Code du Bien-être au Travail du 2 juin 2017 et dans l'Arrêté Royal de décembre 2010.

Elle permet également d'assurer aussi vite que possible les premiers secours aux personnes victimes d'un accident ou d'un malaise dans l'attente des secours spécialisés. Cette formation permet d'aider à sauver des vies.

En 2022, ce sont presque 500 apprenants qui ont suivi cette formation de base dispensée par notre école. Et plus de 400 secouristes d'entreprise qui ont suivi le recyclage annuel obligatoire de 6 heures.

Afin de répondre aux nombreuses demandes de formation, nous souhaitons, stratégiquement à partir de 2024, nous positionner comme acteur incontournable de formation dans la région et nous donner les moyens d'organiser des sessions complémentaires de formations en secourisme d'entreprise et ainsi significativement les recettes de notre école.

4.3. Action sociale

- Mise en œuvre des pôles territoriaux

Nés du Décret du 17/6/2021 de la Fédération Wallonie Bruxelles, les pôles territoriaux sont des nouveaux outils du paysage scolaire en lien avec le Pacte d'Excellence. Mis en œuvre le 1/9/2021, 3 pôles territoriaux sont organisés par la Province de Hainaut pour les régions de Charleroi Métropole, du Centre et de Mons-Borinage. Ils sont respectivement basés au sein des écoles-sièges secondaires de l'IMP René Thône de Marchienne-au-Pont, de La Louvière et du CPESM. En accompagnant les équipes pédagogiques de l'enseignement ordinaire et leurs élèves à besoins

spécifiques, l'objectif est de contribuer à un environnement scolaire inclusif, où les « différences » entre les élèves peuvent s'amenuiser, en posant un regard équitable sur les besoins de tous.

Leur mission concrète : outiller, guider et conseiller les équipes, afin de favoriser un accueil adapté des élèves à besoins spécifiques en classe ; et accompagner la mise en œuvre aux aménagements raisonnables qui s'avèrent souvent utiles à l'ensemble de la classe.

Les équipes des pôles sont composées d'enseignants, de logopèdes, psychologues, éducateurs spécialisés, ... Ils/elles ont une expérience dans l'encadrement des jeunes à besoins spécifiques.

Au total, les 54 agents travaillent avec plus de 170 écoles coopérantes avec lesquelles la Province de Hainaut a signé une convention de collaboration. Les pôles sont ainsi actifs au bénéfice potentiel de 6 000 élèves à besoins spécifiques, et de leurs enseignants en primaire et secondaire.

La Province assure un rôle significatif dans l'implémentation d'un large changement de mentalité : la construction d'une société plus inclusive dès le plus jeune âge, les enfants étant les adultes de demain.

- Siprès ASBL – fusion de 2 ETA

Depuis des décennies, la Province de Hainaut s'engage au niveau de l'emploi pour les travailleurs à besoins spécifiques.

En 2023, la fusion de deux Entreprises de Travail Adapté - Criquelions Services et Le Roseau vert - en une seule et même entité a eu lieu en juin 2023. La nouvelle entité a été dénommée SIPRÈS pour « Solidarité – Initiative – Professionnalisme – Respect – Evolution – Satisfaction du client ». Elle permet d'appréhender un avenir économique plus serein, après avoir dû faire face à la crise sanitaire et la crise énergétique.

Cette fusion a permis l'harmonisation des procédures, afin de renforcer le professionnalisme des services offerts ; la diversification d'un panel des services proposés aux clients prospects ; la pérennité de l'activité respective des deux ETA et donc la pérennité des emplois ; les perspectives d'évolution du personnel de SIPRÈS. Les bilans financiers sont d'ailleurs aujourd'hui en positif.

L'un des objectifs principaux de SIPRÈS est ainsi rencontré : l'accroissement du chiffre d'affaires permettra d'engager plus de personnel et l'amélioration de manière pérenne et constante des conditions de travail.

Petit à petit, le gros matériel se modernise avec de nouveaux investissements et le projet est de décrocher de nouveaux subsides, de poursuivre les économies d'échelle, de rationaliser les coûts et de se diriger constamment vers moins d'énergie consommée, moins de CO2 produit, ... tout en développant la qualité des services rendus et le bien-être du personnel.

Cet exemple montre bien que le secteur provincial des entreprises de travail adapté n'a pas peur de se réinventer, de prendre du recul et de se diriger vers de nouvelles perspectives sociales, économiques et environnementales et ce, toujours dans le souci d'offrir un emploi à un maximum de personnes en situation de handicap.

- Un premier prix royal pour le CPESM avec les Sensationnels

Les « Sens’ationnels » est un groupe scolaire de musique formé à l’école secondaire provinciale du CPESM de GHLIN par une vingtaine d’élèves et une équipe pédagogique dynamique.

Le projet était au départ celui du professeur de musique, M. Waimbach et le 31 mai 2023, après plusieurs années de travail et de concours de chant déjà remportés, le groupe a eu le privilège de recevoir le Premier Prix Reine Paola de l’Enseignement 2022-2023, pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C’est leur projet « Comme Moi » qui a été plébiscité : un rap de qualité, avec une bande son composée par les élèves et leur professeur de musique, un texte écrit par les élèves - guidés par leurs enseignants - et un clip, également interprété en langue des signes, aux allures tout à fait professionnelles, tourné par le service communication provincial. Le texte parle des différences des jeunes - sourds/malentendants, aveugles/malvoyants ou présentent des troubles du langage (dysphasie) - mais surtout, de leur ressenti et de leur cri du cœur face au regard de ceux qui voient d’abord leurs déficiences.

Grâce à ce projet scolaire, certains élèves se sont véritablement ouverts aux autres, ont osé s’exprimer (oralement) et révéler leurs opinions et émotions, pris confiance en eux. La cérémonie a eu lieu en présence de la Reine Paola, du Roi Albert et de la Princesse Claire, à Laeken. La Princesse a même rendu visite aux élèves quelques semaines plus tard, pour découvrir en avant-première « Le Reflet de ton cœur », un rap sur les origines étrangères, l’intégration ou encore, la tolérance.

Ce Prix a considérablement valorisé les jeunes et toutes les personnes qui ont cru en ce projet. La somme reçue (6000 euros) financera du matériel adapté de sonorisation et d’enregistrement, afin de professionnaliser le groupe.

4.4. Tourisme

- Projet 1 - Développement du tourisme durable, comme facteur de développement territorial, via une aide à l’accès au tourisme pour tour
Axes prioritaires stratégiques = positionnement provincial

Soucieuse de favoriser la mise en place d’un tourisme accessible à tous, durable et inclusif, la Fédération provinciale du Tourisme s’est engagée, en 2023, dans une démarche visant à aider les partenaires touristiques publics et privés à rendre accessibles leurs infrastructures et services aux personnes à besoins spécifiques et, surtout, à donner une meilleure information sur l’accessibilité des lieux touristiques.

Ce nouveau projet vient appuyer l’action menée par le Commissariat général au Tourisme de la Région wallonne et l’ASBL Access-i.

En effet, afin de sensibiliser le secteur touristique à l'inclusion des personnes à besoins spécifiques dans notre société, Hainaut Tourisme prend en charge 100 % du coût des audits réalisés par un auditeur agréé Access-i (avec un plafond de 1.200 € par prestataire).

Sont ainsi concernés :

- Les prestataires touristiques, culturels et HORECA fréquentés par les touristes
- Les établissements des producteurs de terroir ouverts à la visite guidée
- Les itinéraires de randonnées vélo ou pédestres
- Les organisateurs d'évènements

Le public visé est large puisqu'une personne est dite « à mobilité réduite » non seulement lorsqu'elle est atteinte d'un handicap permanent ou temporaire mais aussi dès lors qu'elle éprouve des difficultés de se mouvoir que ce soit, par exemple, en raison de son âge, de son état, de sa taille ou en raison des appareils auxquels elle doit recourir pour se déplacer.

- *Projet 2 - Poursuite de l'intensification du développement de la diversité typologique des randonnées sur le territoire provincial, via perspectives de financement européen (Interreg VI - 2021-2027)*
Axes prioritaires stratégiques = positionnement provincial

1° – XTraVelMobility (FTPH = opérateur partenaire)/XTraVelTourism (FTPH = opérateur associé)

Le dossier XTraVelMobility promeut la mobilité à vélo sur les routes cyclables transfrontalières (pilotage: IDETA) ; le dossier XTraVelTourism valorise l'expérience transfrontalière en vélotourisme (pilotage: Maison du tourisme Pays des Lacs).

Les objectifs généraux de ces projets sont :

- Développer de nouveaux réseaux points-nœuds + un système de gestion
- Créer ou étendre 5 routes thématiques (Route de l'Escaut, Route de la Mer à l'Ardenne, Route Vallonnée, Route de la Mémoire, EV3)
- Aménager des pistes cyclables et sécuriser des traversées et des carrefours
- Installation des aires de repos et des éco-compteurs
- Etudier la fréquentation
- Etc.

2° – HENRIETTE - Hainaut-Cambrésis, Espace Nature et Réseaux d'Itinérance. Entente pour un Tourisme Transfrontalier Ecoresponsable (pilote = Département du Nord ; co-pilote = la Province de Hainaut – Département Tourisme)

La thématique principale vise à rapprocher les démarches territoriales pour faire émerger la destination Hainaut Cambrésis transfrontalière, résiliente et durable, accessible aux habitants, excursionnistes et clientèles du Nord-Ouest européen.

Les objectifs généraux du projet sont :

- Etablir une stratégie partagée des deux côtés de la frontière
- Mettre en récit les patrimoines communs
- Renforcer l'offre itinérante pédestre (extension du RPN pédestre du Parc naturel du Pays des Collines sur Silly, Enghien et Lessines, création du RPN des Plaines de l'Escaut en connexion avec le Parc naturel Scarpe-Escaut (F), création du RPN du Parc naturel des Hauts Pays en connexion avec le Parc naturel régional de l'Avesnois (F), implantation d'un RPN pédestre sur Sivry-Rance, etc.)
-

3° – Destination Terrils II – Promouvoir l'attractivité de l'arc minier franco-wallon à travers le déploiement d'une offre touristique et culturelle transfrontalière innovante, durable et inclusive autour de 15 terrils (pilote = Espace Environnement ASBL).

Les objectifs généraux de ce dossier sont de :

- Renforcer la qualité et la durabilité de l'itinérance et de l'accueil sur et entre les terrils
- Créer les conditions d'une expérience terrils accessible à tous, en ce compris les publics incapables de se rendre sur les sites ou d'en jouir pleinement
- Accompagner la professionnalisation des acteurs et ainsi générer une plus-value économique au cœur d'une région éprouvée
- Restaurer la fierté d'appartenance des habitants en leur donnant la capacité de participer à la transition de leur territoire.

4.5. Culture

Les secteurs culturels de la Province de Hainaut poursuivront en 2024 les différentes missions qui les fondent.

Il s'agira de soutenir la diversité culturelle sur l'ensemble du territoire, d'encourager la création sous toutes ses formes et de mener des activités d'éducation permanente.

Concrètement, la réalisation de ces objectifs passera par l'attribution de différents subsides et aides techniques, par l'organisation de résidences, de prix, d'expositions, de master classes, de stages, d'animations et de formations.

A noter que l'Espace culturel de La Hestre mettra désormais à disposition des artistes plasticiens deux ateliers pour accueillir leur travail de création et que les artisans d'art bénéficieront dorénavant de formations spécifiques, notamment en termes de communication visuelle.

Il s'agira également de développer nos aides à la diffusion artistique et de poursuivre nos collaborations avec les institutions publiques, les pouvoirs locaux et le large tissu associatif hainuyer.

Pour le secteur de la Lecture publique, l'évènement majeur de 2024 sera incontestablement l'inauguration, le 21 mars, de la nouvelle bibliothèque provinciale au Gazomètre.

Après plusieurs années de travaux, la Province se dote ainsi d'une infrastructure moderne et performante, dévolue au développement des pratiques de lecture de la population.

La réouverture du Gazomètre sera l'occasion d'un long week-end d'animations et constituera le début d'un programme culturel s'étalant sur plusieurs semaines autour de la thématique « Oser la bibliothèque ».

De nombreux autres projets et activités seront mis en place dans les mois suivants, visant tous à transférer les publics existants vers le nouveau lieu mais aussi à favoriser son ancrage au sein du quartier.

Au niveau interne, le défi sera à la fois organisationnel et humain pour amener des équipes, historiquement séparées, à un vivre ensemble harmonieux.

L'année 2024 s'avérera tout aussi stratégique pour l'institution, dans les missions d'appui qu'elle assume au bénéfice des bibliothèques locales de l'ensemble de la Province de Hainaut.

Entamée il y a 5 ans, la création du catalogue collectif (quelque 1.600.000 notices et 3.538.000 exemplaires accessibles via un portail 2.0) verra sa concrétisation finale à la fin du premier semestre.

Il s'agit là d'un exemple remarquable de supracommunalité : les 49 communes hainuyères qui organisent un réseau de Lecture publique reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles ont toutes adhéré à l'offre de l'institution provinciale.

Enfin, 2024 sera aussi une année importante pour le service itinérant.

Après une restructuration en profondeur menée en équipe, il a lancé son redéploiement au regard des besoins de son territoire. Sont ainsi proposées, en journée, des haltes scolaires ou mixtes et, en soirée, des arrêts grand public, en privilégiant les communes qui ne disposent pas de bibliothèque publique et celles où le bibliobus constitue le complément indispensable au service sédentaire existant pour optimiser l'offre de lecture.

Le service itinérant s'investit aussi dans des projets culturels, notamment dans le cadre du PECA, et entame une réflexion sur d'autres formes d'itinérance dans l'attente de la réception, probablement en novembre, de son premier nouveau petit bibliobus.

Comme l'ensemble des secteurs culturels provinciaux, l'action de notre bibliothèque en faveur de la lecture est mise en œuvre dans une perspective de développement territorial, contribuant ainsi à l'émancipation sociale et culturelle des citoyens hainuyers.

4.6. Hainaut Développement Territorial:

1. L'alimentation au cœur des préoccupations des institutions de Hainaut Développement Territorial (HDT)

La hausse démographique mondiale avec le doublement des besoins alimentaires à l'horizon 2050 ainsi que les évolutions des régimes alimentaires font de l'alimentation un des enjeux majeurs de notre siècle. A cela s'ajoute les enjeux majeurs du changement climatique et de la nécessaire réduction de l'empreinte écologique humaine. Cette problématique globale appelle à revoir les modèles dominants et à opérer à une transition juste et durable de notre système alimentaire.

Cette transition juste et durable fait partie de l'ADN des institutions de HDT. Elle se traduit par des actions et interventions de terrain en faveur d'un système alimentaire durable.

Au fil des années, les institutions ont eu à cœur de collaborer autour de la question de l'alimentation afin d'apporter une réponse aux enjeux auxquels le Hainaut et ses citoyens devront faire face. L'approche adoptée par les institutions permet d'offrir des services liés à tous les aspects de l'alimentation (Economie, Agriculture, Environnement, Santé...).

Ces services s'illustrent concrètement par la valorisation de l'agriculture hainuyère, l'analyse des sols agricoles, la politique de prévention en matière d'inondations et la gestion de l'eau, la promotion des producteurs locaux, le développement de projets liés à la distribution et la logistique, la promotion d'une alimentation de qualité et accessible à toutes et tous en faveur de la santé....

En 2024 et pour les années à venir, les institutions de HDT poursuivront et intensifieront leurs interventions en faveur d'un système alimentaire durable. Cela passera par une implication renforcée dans les projets alimentaires au sein des territoires du Hainaut (participation active et/ou coordination au sein des Conseils de politique alimentaire de la WAPI, du Cœur du Hainaut et de Charleroi Métropole), le développement d'actions en faveur de la santé, l'année 2024 sera l'année du « Manger », l'implication des provinces (APW) en faveur d'un système alimentaire durable au sein du Collège wallon de l'alimentation durable (CWAD)... Sans eau, pas d'alimentation, l'année 2024 verra la création une nouvelle Centrale d'achats baptisée Hain'EAU.

2. Mesures d'économie, développement de projets et recherche de subsides

Afin de contribuer à l'effort financier nécessaire au sein de la Province de Hainaut, les institutions de HDT poursuivront le travail de mutualisation et de collaboration.

Observatoire de la Santé

L'intégration d'une partie de l'équipe de Hainaut Sports au sein de l'Observatoire de la Santé du Hainaut (+DGAS et autres institutions) a permis de réaliser des économies en termes de budget de fonctionnement et de non engagement de personnel dans certaines institutions où il y avait des besoins en ressources humaines.

Malgré les restrictions budgétaires qui s'imposent, les institutions de HDT ont à cœur d'innover, de développer de nouveaux projets et de poursuivre leur rôle de service public en faveur des

pouvoirs locaux, des forces vives et des citoyens du Hainaut. Les institutions ont répondu à divers appels à projets afin d'obtenir des subsides (Interreg, SPW, FWB, AViQ, Fondation Roi Baudouin...).

Concrètement, l'OSH a obtenu son agrément d'opérateur de promotion de la santé auprès de l'AViQ (subsides pendant 5 ans à dater de 2023), l'institution participera également au second appel à projet d'Interreg VI (projet ATIVES...).

Hainaut Développement – Hainaut Ingénierie Technique

Dans le cadre du premier appel à projets Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen, HD et le HIT ont uni leurs compétences en agissant sur les trames vertes et bleues afin de renforcer la résilience du territoire et la prévention des risques liés aux changements climatiques via l'ingénierie verte.

Deux projets ont été soumis : Acteurs pour la Résilience Climatique / ARC (Chef de file : HD) et Gestion intégrée des eaux de surface dans le bassin de la Lys / FUSION (chef de file : HIT). Tous deux ont au moins un objectif en commun, à savoir la gestion des risques liés à l'eau suite aux changements climatiques mais selon des approches différentes.

La collaboration entre les deux institutions sur ces projets revêt plusieurs formes.

D'un part, au sein du projet ARC, le HIT sera le référent technique de HD dans la réalisation des actions de terrains prévues. Ensemble, ils se changeront de la végétalisation de 2 zones d'expansion de crues (ZEC) à Comines-Warneton et à Rumes. Le but de ces actions sera de créer des îlots de fraîcheur, des zones de captation du CO₂ et d'ombrage mais aussi la création de mares et d'ouvrages de retenue d'eau afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique sur le territoire. La participation citoyenne sera sollicitée et des panneaux didactiques seront réalisés pour ces ZEC. Pour celle de Comines-Warneton, un aménagement durable sera construit pour accueillir du public.

D'autre part, diverses procédures et éléments d'organisation ont été créés en vue d'établir une synergie entre les deux projets tels que l'organisation conjointe de l'événement de clôture ARC / FUSION ou encore l'élaboration en collaboration d'un « Guide pratique et résilient de plantation des arbres en zone urbaine et périurbaine ».

Hainaut Développement

Toujours dans ce cadre d'appel à projets INTERREG VI France-Wallonie-Vlaanderen, HD a également déposé un projet INTERREG VI en innovations pour les TPE/PME agroalimentaires (FOOD RADARS), un projet en agroforesterie (TAF II), un autre pour développer l'éco-construction (BUILD VALUE) et un projet axé sur le développement du tourisme autour des produits de terroir, en collaboration avec Hainaut Tourisme.

Un projet TERRE visant à mettre en œuvre un outil de prospective en ressources humaines dédiés aux TPE/PME a également été déposé cette fois dans le cadre de l'appel à projets INTERREG North West Europe, avec des opérateurs français et irlandais.

CREPA

Le CREPA via son ASBL CARAH a introduit 6 projets INTERREG VI dans le premier appel : le service expérimentation et avertissement a introduit le projet Réfléci, Rendre les cultures maraîchères, Fruitières et les LEgumes d'industrie plus résilients au CHangement climatique. Dans un même thème, le service Economie Information a introduit « AgriClimate », ce projet a pour objectif de soutenir des pratiques durables pour une agriculture à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique.

Le labo recherche, dans le portefeuille de projets « BIOCONTROLE 4.0 » sont concernés 2 projets : Trans-training et Tran-e bio. Trans-e-bio qui vise le développement d'outils numériques (capteurs, intelligence artificielle) d'Aide à la Décision pour le traitement optimisé des cultures par des solutions de biocontrôle et ainsi limiter (et mieux gérer) le recours aux pesticides de synthèse. Le point d'innovation majeur réside dans la détection et la prise en compte de facteurs de risque locaux tels que la présence de spores aériennes d'agents phytopathogènes et de foyers d'infection pour mieux prédire le risque de propagation.

Le projet Trans-Training vise à promouvoir les formations et l'entrepreneuriat dans le biocontrôle en s'appuyant sur les résultats des autres projets du portefeuille Biocontrol 4.0. L'objectif est de faciliter l'intégration des acteurs et futurs acteurs au marché du travail du biocontrôle, source d'emplois sur la région transfrontalière. Des outils adaptés aux besoins de formation, d'information et d'entrepreneuriat seront développés et proposés.

Et enfin, la foresterie avec Destination Terrils 2, développement éco-touristique et culturel durable de la chaîne transfrontalière des terrils dans le respect de la nature exceptionnelle qui s'y développe et Trans Agro Forest avec comme chef de file Hainaut Développement, qui s'attèlera à une agroforesterie multifonctionnelle plus performante: climat, eau, biodiversité et carbone en développant des connaissances et diffusant des bonnes pratiques en matière d'agroforesterie.

La participation au 2ème appel est en cours avec 4 projets en préparation :

- ✓ Enerculteur : Contribuer à la part d'énergie renouvelable produite au sein de la production primaire locale, tout en augmentant la résilience des entreprises agricoles et horticoles ;
- ✓ VIGNES : Développer une filière viticole durable en zone septentrionale liée au changement climatique en proposant une offre technique et un accompagnement au développement.
- ✓ En foresterie, Forest Wood et Wood To Know font partie du portefeuille Feel Wood 2,
 - Forest Wood : Adaptation de la gestion des forêts et des process de transformation aux changements globaux

- Wood To Know : Vulgarisation et sensibilisation des citoyens aux enjeux liés à la forêt et aux activités professionnelles qu'elle génère en vue de l'adoption de bonnes pratiques d'usage et d'un équilibre des fonctions de la forêt

Hainaut Analyses

Dans le cadre du Plan de relance wallon, un financement a été octroyé par la Région à la Régie Hainaut Analyses.

Le projet vise à la mise en place de critères de qualité biologique des sols. Ce projet coordonné par le Centre de Recherche Agronomique de Wallonie (CRAW) vise à développer des paramètres pertinents permettant de caractériser la qualité des sols wallons et de proposer aux acteurs des secteurs agronomique et forestier des plans analytiques adaptés à cette problématique. L'objectif est d'établir à terme une cartographie de la qualité des sols en Wallonie et d'identifier les zones problématiques en vue d'apporter des solutions de remédiation.

3. Projets portés par les piliers

Projet porté par Hainaut Développement

Cellule technique de l'environnement – cartographie des sites provinciaux :

La Cellule technique de l'Environnement de la Province de Hainaut - Hainaut Développement et le Département des Espaces Verts de la Province de Hainaut - Hainaut Gestion du Patrimoine) ont un projet commun d'aide à la gestion différenciée des espaces verts.

Le fruit de ce travail transversal sera communiqué aux Autorités provinciales afin qu'elles puissent prendre connaissance des données exactes et des implications économiques et écologiques du patrimoine arboré par institution et sur l'ensemble de la province, telles que:

- La valeur financière des arbres présents ;
- Le stockage du CO2 (lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique) ;
- La production d'oxygène (autre bénéfice de la photosynthèse);
- Le rafraîchissement de l'air ambiant (découlant de l'évapotranspiration et de l'ombrage, ce qui, au-delà du problème climatique, permet spécifiquement de "climatiser les villes") ;
- La régulation du cycle de l'eau (perméabilité des sols, lutte contre le ruissellement, les inondations),

Projet porté par Hainaut Développement et l'Observatoire de la Santé du Hainaut

Service d'Information Stratégique

Le Service d'Information Stratégique de Hainaut Développement collecte, analyse, interprète et vulgarise une variété de données socio-économiques dans le but d'offrir aux acteurs du territoire hainuyer des outils d'aide à la décision.

Ces missions sont menées en étroite collaboration avec l'Observatoire de la Santé du Hainaut pour les données socio-sanitaires dans le cadre du pôle HDT.

De cette coopération découlent différentes actions, parmi lesquelles la mise à jour régulière du portail statistique "Hainaut Stats". Ce dernier présente divers indicateurs en matière de démographie, santé, revenus, emplois, bâti, économie, mobilité ou encore enseignement.

A partir du premier trimestre de l'année 2024, cet outil évoluera pour devenir un véritable Observatoire socio-économique et sanitaire du territoire hainuyer grâce à la solution "Géoclip Air".

Parmi les fonctionnalités offertes, les utilisateurs pourront :

- ✓ Visualiser et comparer près de 200 indicateurs grâce à une interface cartographique, couvrant des entités administratives (communes, arrondissements, etc.) ainsi que des territoires personnalisés tels que les bassins de vie, avec une échelle allant jusqu'aux quartiers.
- ✓ Créer des cartes personnalisées intégrant des modes de représentation par aplats de couleurs, ronds proportionnels, ou encore des flux des indicateurs. De plus, il sera possible d'associer diverses couches de géographiques de fond telles que l'occupation du sol, le réseau routier, etc.
- ✓ Télécharger des profils socio-économiques et sanitaires, accompagnés de commentaires adaptés à la réalité de chaque commune hainuyère.

À terme, l'Observatoire offrira également des outils prospectifs d'aide à la décision, notamment en intégrant un scoring sur des thématiques plus spécifiques.

Le lancement de cet Observatoire sera accompagné d'un événement dédié aux pouvoirs locaux, visant à leur présenter toutes les possibilités qu'offrira ce nouvel outil.

Projets portés par Hainaut Ingénierie Technique

Tout début 2024, Hainaut Ingénierie Technique va lancer une Centrale d'achats baptisée Hain'EAU. Cette centrale est destinée à tous les acteurs de l'Eau passant des marchés publics en Province de Hainaut : Wateringues, Communes, Parcs Naturels, Contrat Rivières, ... etc. Par son principe, elle encourage l'harmonisation des besoins et permet ainsi l'obtention d'économies d'échelles. Aussi, cette centrale formalisera et simplifiera surtout les démarches administratives

pour la passation de marchés publics. HIT pourra y apporter son expertise spécifique notamment en matière de : entretien, stabilisation de berges, environnement, biodiversité, lutte contre les inondations, faune, flore, ripisylve, pollution, analyse de boue, infraction au sens du code de l'Eau, infraction urbanistique, autorisation domaniale, modélisation hydrologique et hydraulique, ... etc.

Hainaut Ingénierie Technique assurera également en 2024 la continuité du projet NAQIA - lutte contre les inondations en Hainaut. Ce projet entre dans sa 14^{ème} année et outre ses 70.000.000 € déjà investis depuis son lancement, représente concrètement 22 ouvrages qui assurent la protection des citoyens hennuyers contre les débordements de cours d'eau par temps de crue. L'année 2024 verra ainsi l'étude de nouveaux projets comme deux ZIT à Blandain, une ZIT à Estinnes, une ZIT à Merbes le Château, une ZIT à Carnières, une ZIT à Cambron Saint Vincent et une ZIT à Rebaix financée à hauteur de 225.000 € par la DAFOR du SPW. Parmi les réalisations prévues en 2024, on peut citer notamment la Digue et aménagements hydromorphologiques le long du rieu d'Amour à Tournai, qui pour rappel seront subsidiés à hauteur de 791.787,68 € puisqu'il est le seul projet en Hainaut à avoir été retenu dans le cadre de l'appel à projets "Résilience-Biodiversité-Climat" lancé par la Région Wallonne. Bref, un peu plus d'un million d'€ qui sont les bienvenus et qui allégeront nos finances provinciales mises à mal pour le moment. En exécution, d'autres ouvrages sortiront de terre en 2024, citons la ZIT sur l'Elwasmes à Colfontaine, la ZIT sur la Hunelle à Huissignies, la ZIT sur le Colfontaine et le Liernes à Colfontaine, la ZIT du Carmois à Frasnes lez Anvaing, la ZIT du Petit Rhosnes de Moustier à Frasnes les Anvaing et enfin la ZIT du rieu d'Herseaux à Leuze-en-Hainaut. Enfin, parmi les Provinces wallonnes, nous nous réjouissons que la Province de Hainaut soit devenue la référence en matière de lutte contre les inondations puisqu'après les Provinces de Namur et de Liège, c'est plus récemment, la Province de Luxembourg qui est venue s'enquérir de notre expérience en matière de lutte contre les inondations afin de développer un programme identique.

Projet porté par le CRECIT

Projet de développement d'un atelier de Handtufting

Le développement d'un atelier de handtufting au sein du CRECIT permettra une diversification de nos activités dans le domaine textile où nos compétences sont reconnues et uniques.

La mise en place d'un processus de qualité depuis le dessin de l'artiste et la précision de la tufteuse permettront d'obtenir une oeuvre finie de haute qualité. Ce développement entre dans notre stratégie de pérennisation du CRECIT à Tournai.

Par ce projet, le CRECIT a pour objectif de développer une nouvelle activité innovante. Ce projet consistera durant l'année 2024 à maîtriser la technique, maîtriser le geste, maîtriser les réglages mécaniques, identifier les meilleures caractéristiques des laines à utiliser ... afin d'être opérationnels en 2025 et de proposer cette nouvelle activité à notre clientèle.

Nous souhaitons offrir une production artisanale de tapis de qualité qui se démarquera par leur conception unique.

En effet, même si les oeuvres tuftées se font via un gun mécanique, c'est bien le geste de la main de la tufteuse qui est primordiale. Cela nécessitera la formation de personnel qualifié et la mise en place de processus de qualité rigoureux.

Le handtufting offre la possibilité de créer des tapis personnalisés en fonction des besoins et des envies. La notoriété du CRECIT étant reconnue pour la production de tapisseries contemporaines, il semble opportun de diversifier les activités du CRECIT vers la production unique de tapis d'artistes sur mesure. Il est essentiel de rester à la pointe de la production d'œuvres textiles et de proposer des produits innovants.

La veille artistique, mais aussi technologique au niveau de l'Art textile a permis au CRECIT de vouloir marier les techniques ancestrales (métier de haute lice) aux technologies actuelles (tuft) dans la production d'oeuvre d'art textile. Cela permettra aux équipes de s'impliquer dans la recherche et le développement afin d'expérimenter de nouvelles techniques, matériaux et motifs.

Un autre point important de ce projet est l'aspect économique à long terme du CRECIT. Une diversification permettra d'élargir notre clientèle et d'augmenter nos recettes au fil du temps. Explorer des possibilités de collaboration avec d'autres designers, artisans ou entreprises nous permettra d'élargir notre portée et d'accéder à de nouveaux marchés.

Dernier point de ce projet qu'il ne faut pas sous-estimer, c'est l'aspect écologique. En effet, les petites machines utilisées sont peu énergivores et les matières sont de type durable (laine, ...). Lors de nos recherches, il sera également possible d'essayer l'utilisation de matériaux recyclés. Au final, cette activité minimisera les déchets et favorisera une production respectueuse de l'environnement.

Projet porté par l'Observatoire de la Santé du Hainaut

L'année 2024 clôturera l'enquête sur la santé des jeunes en Hainaut sur le Respirer (consommation Tabac et autres produits). L'ensemble des données récoltées seront analysées afin d'entamer la phase de rédaction de l'étude « Regard sur la Santé des Jeunes ». Celle-ci sera publiée en 2025.

Projet porté par le CREPA-CARAH

DiversiFerm est une association de compétences qui a pour but d'accompagner les agriculteurs-transformateurs et les artisans de l'agroalimentaire dans leurs productions de denrées alimentaires artisanales et la commercialisation via les circuits courts. La formule de DiversiFerm est un guichet unique ; l'objectif étant de répondre en un seul endroit à toutes leurs questions et les aiguiller vers le partenaire le plus pertinent.

Ainsi, depuis 2006 quatre structures se sont associées pour offrir un service permanent d'accompagnement des personnes désirant se lancer dans ce type de diversification agro-alimentaire :

- Le Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut (C.A.R.A.H.)
- Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège – GxABT)
- L'asbl Accueil Champêtre en Wallonie (ACW)
- L'Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC)

Le Pôle Fromager de l'ASBL C.A.R.A.H œuvre à la réalisation de ses six principales missions qui sont :

- la production,
- la formation et l'accompagnement du public des producteurs intéressés,
- la location des installations,
- la sensibilisation, l'information et l'animation plus générales pour le public.

La production de différents types de fromage occupe également une place importante. Outre l'aspect économique, cette activité a pour avantage de permettre aux techniciens d'acquérir de l'expérience et de pouvoir expérimenter de nouvelles recettes.

Autre mission importante du pôle, la formation. En 2022, 13 formations ont été données pour un total de 120 apprenants dont :

- initiation fromagerie (cycle de 5 demis jours) et spécialisation fromagerie (cycle de 4 demis jours) pour un total de 90 personnes
- valorisation du lait en glace (cycle de 5 demi-jours) : 16 personnes
- fabrication du beurre (cycles de 2 demis jours) ; 14 personnes.

En 2023, c'est 56 apprenants pour les 3 premiers trimestres de l'année qui sont venus en formation.

L'accompagnement technologique laitier a pour but d'aider les bénéficiaires à apporter un maximum de valeur ajoutée au lait qu'ils produisent ou qu'ils achètent, via la transformation.

Dans le cadre de la quatrième mission du pôle fromager, l'atelier peut également être mis à disposition de producteurs débutants pour leur permettre de se faire la main et de tester leurs recettes et ce, avant de se lancer dans leur propre projet de diversification par une activité fromagère. En 2022, cette activité a représenté 25 journées de location.

Tout au long de l'année, l'équipe a également eu l'occasion, lors d'événements, de sensibiliser des producteurs ou des transformateurs sur la possibilité de valoriser le lait au sein même de

l'exploitation agricole. Par ailleurs, d'autres publics ont été sensibilisés sur la transformation du lait en produits laitiers fermiers et leur commercialisation en circuit court. Il n'est pas rare, par exemple, que des groupes d'enfants participent à une animation sur la transformation laitière ou que cette animation soit organisée dans le cadre de teambuildings pour adultes.

Projets portés par Hainaut Analyses

Création d'un centre d'expertise pluridisciplinaire en agronomie et agroalimentaire

Le projet a pour but de créer un pôle pluridisciplinaire réunissant trois institutions à la pointe dans la recherche et l'enseignement agronomique et agroalimentaire : le département agrobiosciences et chimie de la Haute Ecole Hainaut/Condorcet, les services agricoles du CREPA/CARAH et les laboratoires de Hainaut Analyses.

Le site provincial de Ath dispose déjà de la présence d'institutions de formations, de recherches appliquées, de services dans le secteur et présente donc de nombreux atouts pour accueillir ce pôle technologique et d'expertise dédié au développement de ces secteurs économiques importants en Province de Hainaut.

Le projet se concrétisera notamment par la construction d'un nouveau bâtiment regroupant toutes les compétences provinciales dans cette matière. Afin de satisfaire aux obligations européennes de neutralité carbone d'ici 2035, le nouveau bâtiment bénéficiera des dernières innovations en termes énergétiques et permettra d'envisager la cession des bâtiments actuels très énergivores.

Les trois institutions, actuellement dispersées sur le territoire athois et montois, ont tout à gagner d'un regroupement sur un site unique, mieux adapté à leurs activités. Les objectifs sont évidents : renforcer les synergies, mutualiser les moyens humains et le matériel de pointe pour promouvoir le potentiel économique du secteur agricole et booster les potentialités de recherche et d'enseignement supérieur.

Service d'Analyses des Milieux Intérieurs

Le Service d'Analyses des Milieux Intérieurs, SAMI, est un service d'aide au diagnostic médical dans le cadre de pathologies liées à l'habitat. En Hainaut, la précarité sociale et la vétusté de certaines habitations ont un impact très négatif sur la santé des citoyens. Aussi, pour répondre à cette problématique, le SAMI intervient gratuitement sur prescription médicale ou dans les crèches ou établissements scolaires sur le territoire du Hainaut. Le coût est supporté totalement par la Régie provinciale Hainaut Analyses et donc par la Province de Hainaut. Chaque année, environ 200 dossiers sont traités par le SAMI hennuyer.

L'intégration du SAMI dans Hainaut Analyses constitue un atout majeur et une plus-value indéniable pour les bénéficiaires puisqu'elle permet la réalisation d'analyses chimiques ou biologiques nécessaires à l'accomplissement des missions de terrain.

Considérant, le rôle d'intérêt public des SAMI provinciaux et considérant le risque de voir, à terme, disparaître ces services au sein des institutions provinciales, la Ministre de l'Environnement a décidé de subsidier les SAMI provinciaux. Cette subvention permettra au SAMI du Hainaut de pérenniser ses activités et d'accroître, significativement, le nombre de missions réalisées au bénéfice des citoyens hennuyers.

Cellule Légiocconsult

Durant ces dernières années, Hainaut Analyses a effectué des campagnes de prélèvements et d'analyses de Légionnelles dans les installations sanitaires des établissements provinciaux. Les résultats ont montré que la contamination par des légionnelles est assez fréquente notamment en raison de la vétusté des installations.

La Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen relative à la qualité des eaux prévoit l'obligation d'analyse des Légionnelles dans les installations des eaux sanitaires pour les établissements accueillant du public. Outre l'analyse régulière des eaux, elle mentionne également la nécessité pour ces établissements de disposer d'un plan de gestion pour lutter contre cette problématique.

La problématique de la contamination par la Légionnelle dans les institutions provinciales est donc un sujet préoccupant. Aussi, Hainaut Analyses, HGP et le SIPPT se sont associés depuis 2022 pour établir des plans de gestion du risque de prolifération de la Légionnelle dans les bâtiments provinciaux.

C'est ainsi qu'après une période de formation spécifique du personnel, un plan de gestion a été établi pour 4 institutions et que 10 autres sont en cours d'élaboration. Le projet vise à répondre préventivement aux obligations de la directive européenne bien que celle-ci n'ait pas encore été transposée dans le droit wallon.

4.7. Services financiers

Avec les contraintes financières qu'impliquent le financement des zones de secours, le niveau élevé des coûts énergétiques, des fournitures et des taux d'intérêt, la gestion du budget de la Province de Hainaut sera encore en 2024 un challenge auquel seront confrontés les services financiers.

Pour répondre à ces enjeux, les services financiers doivent pouvoir compter sur le soutien des institutions et s'appuyer sur des outils performants.

Pour ce faire, l'année 2024 sera consacrée notamment aux actions suivantes :

- ✓ Poursuivre la communication envers les institutions et les régies en matière de respect des réglementations tout en facilitant le travail de terrain pour celles-ci.
- ✓ Lancer et attribuer le marché public relatif à l'acquisition d'un nouvel outil comptable. Celui-ci se vaudra le plus ergonomique possible tout en respectant les prescrits légaux. Il permettra également une vue en temps réel pour chaque institution sur l'utilisation de leur budget.
- ✓ Lancer la mise en place d'un système d'océrisation des factures après une année de travaux pour l'implémentation de celui-ci ;
- ✓ Poursuivre la réflexion sur la centralisation de la gestion des recettes et du recouvrement (expérience pilote)
- ✓ Analyser la possibilité d'acquérir un système de géolocalisation pour le charroi provincial qui permettra de rationaliser l'utilisation des véhicules (et d'assurer ainsi une répartition mieux équilibrée de ceux-ci en fonction des besoins des institutions), d'informatiser les carnets de route, d'assurer un meilleur suivi de l'entretien de la flotte, de favoriser une conduite plus responsable...
- ✓ Donner une formation sur les finances provinciales dédiée dans un premier temps aux agents ayant récemment rejoint les services financiers et dans un second temps, aux agents d'autres institutions assumant un rôle dans la gestion des finances provinciales.

4.8. Service Communication :

« L'illustration de vos actions ! », ce slogan pensé collectivement par le Service de Communication à l'issue de l'atelier « mission, vision, valeur » exprime la conviction de l'équipe : agir en appui des institutions pour mieux faire connaître leurs actions quotidiennes auprès du citoyen mais également au sein du personnel.

Le Service de Communication s'attache donc à améliorer l'efficacité de ses outils. Le nouvel Intranet, conçu avec la DGSI et mis en ligne fin 2022 doit encore poursuivre son développement pour être mieux appréhendé par le personnel. Interface de communication et d'information, il favorise encore trop peu les échanges : un enrichissement du profil de chacun et la finalisation d'organigrammes précis doit permettre de franchir au plus vite ce cap qualitatif en 2024. Ce dossier, classé en priorité une des projets informatiques par le Collège provincial, nécessite une finalisation rapide afin de fidéliser le personnel provincial par rapport à l'outil.

En communication externe, alors que se poursuit une évolution à la hausse de la présence provinciale sur les réseaux sociaux, l'enjeu des mois à venir est l'implémentation d'un nouveau portail « Hainaut.be ». Cette carte d'identité officielle de la Province de Hainaut se veut adaptée aux nouvelles habitudes des internautes : plus simple, plus claire, plus intuitive. Intégrant l'ensemble des obligations légales de l'Institution en matière d'information numérique, le site réserve également une place importante au traitement complet de l'information provinciale et un renvoi vers l'ensemble les sites propres aux politiques et projets de la Province.

Chaque année, le Service de Communication développe une campagne de notoriété autour des métiers provinciaux. L'enseignement a été mis à l'honneur en 2023 avec le concept « Deviens acteur de ta propre carrière ». Déclinée sur les réseaux sociaux, par affichage et au cinéma, cette

campagne a été rendue possible grâce à la participation d'élèves des secteurs qualifiants. Elle a également servi de thématique au salon SIEP 2023. Devant l'affluence rencontrée, le Service de Communication a d'ailleurs décidé de renforcer la présence provinciale sur cet événement en s'associant étroitement à Hainaut Enseignement.

Pour 2024, le service de communication étudie une campagne de communication provinciale s'articulant autour des objectifs du développement durable.

4.9. HGP :

- Outils de gestion HGP - prévisions budgétaires en investissements immobiliers

La Province de Hainaut dispose d'un patrimoine immobilier de 949 bâtiments répartis sur 185 sites pour une surface bâtie de plus de 1.000.000 de m² (mise à jour des chiffres en octobre 2023).

Outre les dépenses quotidiennes nécessaires au maintien des installations techniques de base, (majoritairement budget ordinaire), il s'avère indispensable de projeter des investissements (budget extraordinaire) à consentir afin de maintenir le niveau de conformité aux normes et aux impositions légales en constante évolution, tout en répondant aux besoins en immobilier des activités provinciales.

A cette fin, HGP se dote de différents outils qui permettent une objectivation des choix posés sur le patrimoine provincial :

La classification par critères prioritaires des investissements à prévoir

Systématiquement, les priorités des dépenses à prévoir sont décomposées en trois critères majeurs :

- Critère 1 : Conformité / Sécurité / Dépannage
- Critère 2 : Entretien préventif / Maintenance / Rénovation
- Critère 3 : Nouveaux projets

Ces critères guident toutes les actions menées par HGP, que ce soit lors des validations des demandes formulées par les institutions (via OPENGST) ou bien lors des constats faits par les techniciens de terrain.

La Stratégie Immobilière Globale

La stratégie immobilière doit permettre à la Province de Hainaut de connaître précisément « l'état de santé », le coût de fonctionnement, les occupations du Patrimoine Provincial, c'est un outil d'aide à la gestion et à la décision qui permet, de manière efficiente, de rationaliser, de gérer et optimiser les biens immobiliers tout en veillant à ce qu'ils soient utilisés de manière efficiente.

La gestion prévisionnelle budgétaire pluriannuelle

Les investissements à prévoir sur l'ensemble du patrimoine provincial sont tels, qu'il s'avère indispensable de projeter ces dépenses sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, les montants à consentir dépassent souvent les crédits limités et réservés aux investissements immobiliers.

A cet exercice de prévisions futures d'investissements en extraordinaire, vient se greffer l'augmentation conséquente des coûts de travaux de l'ordre de +/- 25% entre 2021 et 2023.

Cette vision sur trois ans minimum est un outil permettant une vision à court et long termes des investissements prioritaires et permet également aux institutions d'appréhender les travaux à venir au sein de leurs bâtiments.

Ces 3 outils de gestion et les limitations budgétaires sont donc des facteurs HGP déterminants lors de l'établissement des propositions pour chaque exercice budgétaire.

Malheureusement, depuis plusieurs années, une moyenne de 80% des dépenses extraordinaires sont dévolues uniquement au Critère 1 : Conformité / Sécurité / Dépannage ; d'où la nécessité d'avancer dans la rationalisation du patrimoine et le développement de la stratégie immobilière, avec discernement.

- Stratégie Immobilière Globale

Depuis 2018, plusieurs directives gouvernementales visent la neutralité Carbone en 2050 pour TOUS via les 17 Objectifs de Développement Durable.

Les derniers appels à projets réclament l'engagement de répondre aux critères de décarbonation pour se rendre éligibles aux demandes de subsides et ce, pour l'ensemble du parc immobilier.

Face à ces enjeux climatiques et financiers et au contexte sociétal, Hainaut Gestion du Patrimoine, mandaté par les Autorités pour rationaliser le patrimoine provincial, a créé des outils pour élaborer une Stratégie Immobilière Globale pour la Province de Hainaut.

Les outils d'aide à la décision sont traduits en 7 indicateurs et permettent d'analyser le patrimoine provincial avec des paramètres objectifs et de dégager différentes priorités via un audit complet pour chaque bâtiment (droits réels immobiliers, énergétique, enveloppe du bâtiment, vétusté, conformité et valorisation, rationalisation, localisation/besoins).

L'organisation de groupes de travail (internes et externes HGP) mènera une analyse objective des résultats pour identifier les priorités d'interventions et établir un plan d'investissements lié au déroulement des activités provinciales actuelles et futures : Vendre/Mettre hors-gel/Résilier ; Démolir/reconstruire ; Démolir/Valoriser ; Rénover ; Optimiser ; adapté aux ressources immobilières en fonction des possibilités financières et économiques, des besoins et évolutions

de l'institution provinciale, des moyens humains, des contextes sociétaux, environnementaux, économiques, en respectant les obligations légales, la sécurité et le bien-être au travail.

- Stratégie verte - Biodiversité

En matière de biodiversité, la Province de Hainaut constitue un maillon essentiel ; non seulement pour mettre en œuvre des politiques de protection et de restauration de la nature, mais aussi pour mobiliser les agents, enseignants provinciaux et le public à relever collectivement le défi pour plus de biodiversité au sein des institutions provinciales.

Par la mise en place de la Stratégie verte, Hainaut Gestion du Patrimoine s'engage à maintenir, développer et restaurer la biodiversité à l'échelle de son patrimoine.

En s'alignant à la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité pour 2030, au projet de Schéma de Développement du Territoire et à la future Stratégie Biodiversité 360°, la Province répond aux actions en cours suivantes :

- **Restaurer 30% des habitats et des espèces actuellement en mauvais état de conservation** => Recensement de la faune et flore présentes au sein du patrimoine provincial afin d'établir une cartographie des zones à préserver, restaurer ou développer. Adaptation de la gestion en fonction des espèces protégées. Restaurer de façon ciblée les biotopes dégradés.

Une communication sera nécessaire prochainement pour mobiliser, sensibiliser et conscientiser les agents à l'engagement provincial en faveur de la biodiversité.

- **Mettre pleinement en œuvre l'initiative de l'UE sur les pollinisateurs**

=> Depuis plusieurs années HGP met en place toutes les mesures préconisées dans le cadre du Plan Maya à savoir réalisation de plantations mellifères, plan de désherbage, gestion différenciée de ses espaces verts.

- **Lutter contre les espèces exotiques envahissantes**

=> Prospection, évaluation par espèce et mise en place de plans de gestion adaptés à chaque situation. Formation à l'identification et à la gestion des différents personnels concernés. Plus de communication afin de sensibiliser l'ensemble des agents provinciaux.

- **Développer les trames vertes, développer le potentiel d'accueil de la biodiversité dans les espaces verts et dans les bâtiments provinciaux**

=> HGP intègre l'accueil de la biodiversité dans les études de nouveaux bâtiments ou dans les rénovations.

Par leur capacité à atténuer la pollution de l'air et la pollution sonore, par l'offre d'îlots de fraîcheur, les arbres et les espaces verts contribuent de manière importante au bien-être et à la santé de ceux qui en bénéficient.

Aménager et gérer les espaces verts afin qu'ils soient des lieux remarquables au niveau accueil de la biodiversité (pollinisateurs).

- **Permettre le changement transformateur (nouveau cadre de gouvernance de la biodiversité)**

=> en s'associant avec d'autres services (tels que la Cellule de développement durable de la DGEH ou la DGAS), HGP fait en sorte de renforcer l'intégration de l'éducation à la biodiversité dans toutes les filières de l'enseignement (ex. : classes du dehors, projets en faveur des pollinisateurs, aide aux projets de l'Assemblée des jeunes, ...).

4.10. IGRH :

- Numérisation du processus d'évaluation du personnel non-enseignant

L'évaluation du personnel dans une philosophie d'amélioration continue et de dialogue avec le personnel est pratiquée depuis près de 25 ans au sein de notre administration. Après avoir fonctionné sur base de dossiers imprimés entraînant de lourdes dépenses d'impression, de nombreuses manœuvres d'encodage des résultats sans oublier un impact écologique non négligeable, la décision a été prise de numériser entièrement toute la procédure depuis la création du dossier individuel jusqu'à la notification de l'appréciation finale en passant par les procédures de conciliation et de recours.

Trois institutions ont été choisies pour intégrer une expérience pilote : l'IGRH, la DGSI et le CPESM. A ce jour, +/- 65 personnes ont été évaluées dans le programme EVE. La phase pilote s'est clôturée fin septembre. Les modifications à effectuer suite à l'utilisation de l'outil ont été réalisées au fur et à mesure du retour des institutions. La généralisation de l'utilisation de la procédure numérique a débuté en octobre 2023.

Réalisée en interne par les équipes de la DGSI, l'application permet à l'agent évalué et à son N+1 de procéder à la préparation de l'entretien sur son PC professionnel voire privé ou même sur son smartphone et, le jour de l'entretien (qui reste la clé de voûte de la procédure), de discuter ensemble des appréciations et des commentaires à faire figurer dans l'évaluation avant de valider définitivement les résultats. Ceux-ci sont alors automatiquement transmis au Collège provincial pour décision définitive avant d'être notifiés à l'agent par le biais de la plateforme Doccle. Pour les agents non-connectés, le recours à la version papier reste possible.

Un plan de communication a été établi reprenant un article dans le Made in Hainaut et Made in Hainaut express, des séances d'information, des déplacements en institution au besoin, des tutos vidéos réalisés en collaboration avec le service communication ainsi que des manuels écrits reprenant les différentes étapes du début à la fin du processus.

- Cellule de réaffectation interne

En octobre 2021, le Collège a pris une série de décisions relatives à la situation budgétaire et a notamment décidé de créer la Cellule de Réaffectation Interne (C.R.I.) activable à la demande lorsqu'une institution ou un service voit ses activités diminuées ou supprimées.

Celle-ci a été activée, une première fois, suite à la décision de mettre fin aux activités d'H.C.I. Son intervention a permis de réaffecter 14 agents au sein d'autres services/institutions. Les membres de la Cellule continuent leurs accompagnements. En collaboration avec les responsables des institutions d'accueil, des bilans de fonctionnement sont initiés afin de s'assurer que l'intégration des agents concernés est concluante.

Actuellement, 3 situations plus difficiles sont toujours en attente d'une solution définitive. Temporairement, les agents concernés ont rejoint, grâce au projet de partage temporaire de personnel, des services/institutions leur permettant d'assurer des missions limitées dans le temps.

A la demande du Collège, la C.R.I. est également intervenue à l'Antenne de l'Ecole d'Administration (I.P.F.H.) de Morlanwelz (3 agents concernés et réaffectés) ainsi qu'au Mess du Gouvernement provincial (2 agents concernés et réaffectés).

La Cellule est maintenant occupée à finaliser le reclassement d'une partie du personnel d'Hainaut Sports visée par la décision du Collège (séance du 27 octobre 2022) de supprimer l'institution en rapprochant ses missions de l'OSH d'une part (santé) et de la DGAS (Intégration et sport pour handicapés) d'autre part. Cela concerne 19 agents. Actuellement, 16 d'entre eux ont pu être réaffectés vers d'autres services/institutions. Les démarches se poursuivent pour les trois derniers agents.

Il est à noter que dans la plupart des cas, les évaluations qui ont eu lieu 1 an après la réaffectation se sont montrées positives tant pour le travailleur concerné que pour l'institution ou le service qui l'a accueilli. Pour certains collègues, ces « reconversions » ont été de nouvelles sources d'épanouissement et de motivation.

- Contrôle de l'absentéisme

En date du 28 octobre 2021, le Collège provincial a marqué son accord dans le cadre de l'année créative sur des pistes de réflexion pour réduire l'absentéisme du personnel non enseignant qui impacte fortement la masse salariale. Il a décidé de modifier le Statut provincial en matière de congés de maladie et d'externaliser le service médical.

Les modifications suivantes ont été apportées au Statut provincial et elles sont applicables depuis le 1er janvier 2023 :

- La disponibilité pour maladie réduit dorénavant le solde de vacances annuelles et de congés de maladie de l'agent ;

- L'envoi des certificats médicaux par voie électronique, ce qui a pour avantage de réduire la quantité de papier utilisée, de réduire le travail administratif et de le simplifier mais surtout aussi d'éviter des retards dans la transmission du certificat ;
- La simplification du modèle du certificat ;
- La révision du délai d'envoi du certificat « papier » (en l'absence de recours à l'envoi électronique) ;
- L'externalisation du service médical, c'est la société Certimed qui a été désignée (suite à un appel d'offres).
- Le durcissement des sanctions en cas de non-respect des dispositions en matière de maladie.

L'IGRH a développé, à destination des institutions, plusieurs outils de communication quant à ce changement majeur : des affiches, un powerpoint destiné aux institutions pour informer le personnel, une vidéo décrivant le processus, des séances d'information aux gestionnaires RH. Il est à noter également que le nouvel Intranet a facilité la mise à disposition de l'information.

Il est prématuré de tirer les premières conclusions de ces nouvelles mesures étant donné que le système est seulement dans sa 1^{ère} année de fonctionnement. Toutefois, comme le prévoyaient les prévisions budgétaires établies sur le non octroi de jours de vacances annuelles et de jours de maladie pour les agents en disponibilité, une économie de 300.000 euros semble se confirmer pour 2023. Un bilan général sera dressé dans le courant du 1^{er} trimestre 2024 sur le processus général.

4.11. SIPPT :

Le code du bien-être au travail impose à tout employeur d'être responsable de l'approche planifiée et structurée de la prévention et introduit pour ce faire le Système Dynamique de Gestion des Risques (SDGR).

Le SDGR trouve son expression dans un Plan Global de Prévention qui est rédigé par le Directeur général provincial, en concertation avec la ligne hiérarchique et les services pour la prévention et la protection au travail. Il est établi pour une durée de cinq ans (PGP 2022 – 2026).

Afin de mettre ce dernier en œuvre, l'employeur établit, en concertation avec les membres de la ligne hiérarchique et les Services de Prévention et de Protection au travail, un Plan d'Action Annuel (PAA) visant à promouvoir le bien-être au travail pour l'exercice de l'année suivante.

Voici quelques-unes des missions programmées en 2024 :

-

Registre de sécurité informatisé :

Dans un souci de respect de la législation en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, il est important de pouvoir garder un registre de sécurité à jour afin de garantir le bon fonctionnement des installations, machines outil, matériel d'extinction d'incendie, etc., ainsi que de faciliter le travail des services de secours grâce à une documentation complète des lieux.

L'application développée par la DGSI (Direction Générale des Systèmes d'Information) en collaboration avec le SIPPT permet de mettre à jour la documentation et de connaître en temps réel les caractéristiques et la configuration d'un bâtiment grâce à une gestion de documents centralisée.

Cette application WEB accessible notamment via un smartphone permet à chaque profil d'utilisateur défini (directeur d'institution, relais sécurité, services de secours, ...) d'avoir accès aux différents documents : plan interne d'urgence, dossier d'intervention incendie, dossier de prévention incendie,

3 institutions provinciales participeront à la phase pilote du déploiement de cette application ; les sites pilotes ont été sélectionnés en fonction de leurs bâtiments, de l'implantation de ceux-ci, du type d'occupation, du secteur d'activités ainsi que de l'avancée de la mise à jour des plans d'évacuation.

- Athénée Provincial Jean d'Avesnes (APJA) : pour faire suite à des demandes spécifiques des services de secours lors de l'exercice grandeur nature appelé « APJEX » réalisé en octobre 2021; cet exercice d'urgence de grande ampleur, organisé par le Centre Provincial Interdisciplinaire en Gestion de Crise du Hainaut (CPIGECH) a associé les niveaux opérationnels et stratégiques des différents acteurs présents : Zone de Secours Hainaut Centre (D1), CU112-SMUR (D2) et Zone de Police (D3), ...
- Institut médico-pédagogique – Centre Provincial d'Enseignement Spécialisé de Mons (CPESM) : présences de bénéficiaires « non vigilants », « dormants », ... en terme de législation incendie
- Plateau du Delta (Delta – Annexe – Omega & Alpha) : demande des institutions présentes suite à la mise en place d'un Comité de gestion en 2022.

Risques psychosociaux :

La prévention des risques psychosociaux reste fondamentale en matière de bien-être au travail, en particulier dans le contexte général connu par les travailleurs belges auquel s'ajoute celui des provinces. En effet, il n'est plus à prouver l'importance de mettre en place des actions de sensibilisation et de soutien ; les chiffres en matière d'absentéisme sont d'ailleurs des indicateurs qui peuvent nous alarmer. Une organisation qui ne prendrait pas soin du bien-être de ses travailleurs risquerait de voir apparaître toutes les conséquences négatives empêchant le bon fonctionnement de ses services (absentéisme, démissions, conflits, violence, ...) C'est pourquoi, en plus de ses missions légales, le SIPPT propose de poursuivre des actions mises en

place en 2023 avec pour objectif de sensibiliser et d'accompagner pour mieux prévenir les risques. Nous pensons notamment aux sensibilisations à la thématique du Burnout qui ont été réalisées dans les institutions de la Direction générale de l'action sociale.

Les chiffres de l'absentéisme nous indiquent à quel point il est important de continuer, via des projets initiateurs, à mettre en place des actions de prévention en matière de risques psychosociaux. Ainsi, il tient à cœur du département psychosocial de pérenniser certaines actions mises en œuvre en 2023, notamment :

- La mise en place de sensibilisation à la thématique du Burn-out et concepts associés (Bore-Out ; Brown-out), voire la création de groupe de partage sur le sujet. En effet, le stress et le burn-out ainsi que le bore-out restent des conséquences fréquentes suite à l'exposition de risques psychosociaux ; il semble donc primordial de mieux comprendre ces concepts, pour mieux détecter et mieux soigner.
- La création de l'équipe Savip (Santé et vie professionnelle) dont le principal objectif est d'aider à vivre au travail, malgré la maladie ou le handicap. Via la gestion des dossiers Aviq et de reclassement, les mesures découlant des collaborations entre l'équipe Savip et les acteurs de terrain contribuent à diminuer l'absentéisme en permettant à des agents de poursuivre leur activité professionnelle malgré leur difficulté de santé.

4.12. DGSI

- Projet de gestion des Evaluations (EVE)

Développée par la Direction Générale des Systèmes d'Information (D.G.S.I.) à la demande de la DIRECTION DES SERVICES QUALITATIFS de l'I.G.R.H. (Cellule évaluation), l'application EVE est accessible depuis l'internet et a pour objectifs l'informatisation et la numérisation des évaluations du personnel non-enseignant provincial.

Avec l'application EVE, le processus d'évaluation est totalement digitalisé. Parmi les fonctionnalités disponibles, le logiciel permet de :

- ✓ Planifier l'ensemble des entretiens en fonction de la date d'anniversaire d'entrée à la Province de l'agent;
- ✓ Préparer l'entretien et la grille d'évaluation de manière individuelle et personnelle tant pour l'agent que son N+1;
- ✓ Valider le résultat de l'évaluation par le biais d'une validation électronique sécurisée
- ✓ Assurer le suivi de l'ensemble des dossiers d'évaluation du personnel;
- ✓ Créer un lien avec d'autres applications (IA.DELIB, DOCCLE, HR, SCAN GRH);
- ✓ Réaliser des statistiques complètes sur les données liées au processus

Toutefois, cette digitalisation du processus d'évaluation n'induit aucun changement significatif :

- ✓ conservation d'un entretien "face to face" entre l'agent, son N+1 et son N+2
- ✓ conservation des critères d'évaluation de la version « papier »
- ✓ conservation de la méthode de cotation

Après une phase de test concluante dans 3 institutions pilotes (DGSI, IGRH, CPESM de Ghlin) l'usage de l'application se généralise dans l'ensemble des institutions provinciales ce qui facilitera :

- ✓ la gestion et le traitement des évaluations tout en réduisant leur impact écologique et financier,
- ✓ le transfert d'informations en supprimant les risques de perte de dossier et de manque de confidentialité,
- ✓ les tâches administratives de l'agent, de l'institution et de l'IGRH.

- Registre de sécurité :

Dans un souci de respect de la législation en matière de sécurité sur le lieu de travail, il est important de pouvoir garder un registre de sécurité à jour afin de garantir le bon fonctionnement des installations, machines outil, matériel d'extinction d'incendie, etc., ainsi que de faciliter le travail des services de secours grâce à une documentation complète des lieux.

Dans ce cadre, l'application, développée par la Direction Générale des Systèmes d'Information (DGSI) à la demande du Service Interne de Prévention et de Protection au Travail, permet de mettre à jour la documentation et de connaître en temps réel les caractéristiques et la configuration d'un bâtiment grâce à une gestion de documents centralisée.

En vue d'obtenir des informations les plus détaillées possibles et à jour concernant les bâtiments, une collaboration a été établie avec Hainaut Gestion Patrimoine qui met à disposition son API afin de collecter les données nécessaires aux services de secours. Ainsi, les plans des bâtiments et des prises de vue sont téléchargeables depuis l'application afin de garantir le bon déroulement des opérations lors d'une intervention sur l'un des sites.

Pour des raisons de sécurité, les informations et les fonctionnalités accessibles sont gérées selon différents profils utilisateurs :

- ✓ administrateur,
- ✓ SIPPT,

- ✓ correspondant,
- ✓ responsable caméras,
- ✓ consultation,
- ✓ services de secours.

Afin d'assurer un suivi de qualité, un rappel des tâches (Recyclage BEPS et EPI, Rapports arrivés à échéance, Rapports caméras arrivés à échéance) est également géré par l'application.

La phase de test est terminée et l'application sera prochainement mise en production dans les sites pilotes.

- Installation nouvelles infrastructures informatiques à la DGSI et au Delta

Le site de la DGSI et du Delta hébergent une grande partie des solutions informatiques utilisées par les institutions connectées au réseau intranet provincial. Il existe en complément des salles de ces 2 sites des serveurs locaux (serveurs de fichiers et serveurs applicatifs) installés dans les institutions.

Les salles des 2 sites principaux sont équipées d'une infrastructure informatique professionnelle, permettant la virtualisation avec un système de stockage centralisé.

L'avantage de ce type d'infrastructure est de bénéficier des fonctionnalités offertes par la virtualisation à savoir :

- ✓ le partage des ressources machine entre les différents serveurs virtuels et donc un gain économique à plusieurs niveaux (coût machine, économie d'énergie, ...),
- ✓ une haute disponibilité

Ces infrastructures qui sont sollicitées 24h/24 sont acquises en location pendant 60 mensualités avec un contrat de garantie de 5 ans de manière à garantir leur fonctionnement tout au long de la durée de vie des équipements.

Fin 2022, les services informatiques ont rédigé le cahier des charges pour renouveler ces équipements après avoir mené une étude de marchés pour connaître les différentes possibilités techniques.

L'infrastructure a été installée par les services informatiques en juin de 2023 et est désormais pleinement opérationnelle.

4.13. Audit Interne Provincial

- Audit à blanc ONSS

Comme tout employeur, la Province de Hainaut est en principe soumise à des contrôles périodiques conduits par l'ONSS, tous les 3 ans. En raison des difficultés importantes rencontrées fin de la précédente législature, ceux-ci ont - dans les faits - été suspendus depuis 2016.

Depuis lors, de très nombreux changements ont été conduits au niveau de l'organisation provinciale afin d'assurer la maîtrise des risques sociaux et la mise en conformité. Les contrôles périodiques devraient également reprendre incessamment.

Dans cette perspective, la Direction de l'Audit interne provincial a été chargée par le CodirDGP de fournir une évaluation précise de l'état de préparation de l'Administration provinciale en vue du prochain contrôle ONSS.

Cette mission qui a débuté début 2023 consiste en la réalisation d'un « audit à blanc » c'est-à-dire préalable au passage de l'organisme de contrôle et dont la philosophie vise à vérifier que les remarques émises précédemment ont été traitées, que les informations à fournir aux contrôleurs sont disponibles, fiables et conformes à la réglementation en vigueur. Les vérifications sont effectuées sur le terrain dans la même optique que l'organisme de contrôle. Le cas échéant, des recommandations doivent être formulées.

Les thématiques passées au crible sont nombreuses et complexes. On peut citer, par exemple :

- ✓ Obligations ONSS (Déclaration) : DIMONA, DmfA, documents sociaux (comptes individuels, fiches de salaire, fiches fiscales), mesurage du temps de travail (en lien direct avec le règlement de travail), ...
- ✓ Eléments de rémunérations : ATN (véhicules, GSM, PC/Tablettes,...), frais propres employeurs (frais de mission,...), véhicules de service, repas gratuits au personnel, masse d'habillement,...
- ✓ Statuts spécifiques : collaborateurs occasionnels, APE, agents mis à disposition, étudiants, volontaires, ...

Toutes les Directions et services décentralisés concernés par les obligations envers l'ONSS sont visés et les années contrôlées s'étendent de 2020 à 2022.

Il s'agit donc d'une mission prioritaire d'envergure et hautement stratégique, notamment, vu les enjeux financiers et de réputation pour la Province de Hainaut. Les résultats sont attendus pour décembre.

- Rationalisation des asbl de catégorie 1

Rappel – Décision du Conseil provincial du 30-01-2018 a pour objectif la diminution du nombre d’ASBL avec la maintien de l’emploi et du niveau de service au citoyen

- ✓ 20 dossiers clôturés (+ 1 ASBL de cat. 2)
- ✓ 1 décision finale de maintien : SPAS (décision du Collège du 06/10/22 suite au retour négatif de la FWB sur un éventuel passage en RO)
- ✓ Dossiers clôturés au cours du 1er semestre 2023 – Apports à titre gratuit d’universalité
 - ✓ IMP ABEHCAR : apport au profit de la RO IMPLIC. Maintien de l’ASBL compte tenu du litige en cours (Fondation Bogaert)
 - ✓ ETA Roseau Vert : apport au profit de l’ETA Les Criquelions.
- ✓ Dossiers planifiés courant 2024 :
 - ✓ Fédération du Tourisme (FTPH) : initialement apport au profit de la Province. Décision Collège 16-03-23: procédure de dissolution volontaire de l’ASBL prévue au 1er semestre 2024.
 - ✓ Vers la vie : apport d’universalité au profit d’Hainaut Action Sociale (Anciennement Hainaut Seniors Gestion) : mise en conformité préalable des statuts votée à l’AG du 19-09-23. Réunion de travail pour arrêt du planning définitif : 10-11-23

Mission extra (Cat. 2):

- ✓ Loger les activités de l’ASBL Accueil et Famille au sein de la R.O. Impulsion – étude en cours sur les scénarios possibles
- ✓ Dissolution volontaire de l’ASBL Ronde Maison : AG de dissolution du 17-05-23. Opération de liquidation en cours

4.14. Service Stratégie

- Maîtrise interne : un dispositif généralisé vers ADN 4.0

Avec la constitution du nouvel exécutif provincial, suite aux élections d’octobre 2024, se profile le vote d’un nouveau plan stratégique. Il s’agira la 4ème version de notre PSO appelé ADN.

La méthodologie proposée par le Service Stratégie et Supracommunalité est basée sur une **redéfinition des grands axes stratégiques, au regard de la future déclaration de politique provinciale, des grands enjeux de transition auxquels nous faisons face et d’une clarification des termes employés** pour une meilleure compréhension de son contenu tant par notre personnel que par le citoyen ou nos partenaires institutionnels.

L’administration vise aussi une **simplification des schémas de reporting par une remontée automatique des indicateurs** - mesurant l’atteinte des objectifs - **depuis le niveau le plus proche du terrain.**

Pour y arriver, l’administration **capitalisera sur la démarche de maîtrise interne**, alliant amélioration continue et contrôle interne, déployée par la cellule de maîtrise interne (CMI) du

Service Stratégie et Supracommunalité. Cette cellule accompagne les institutions provinciales dans la formalisation de la maîtrise de leurs activités et apporte son support dans la mise en place d'un système global de maîtrise interne destiné à soutenir la réalisation de l'ensemble des objectifs provinciaux.

- ODD...on ne lâche rien !

Vous connaissez les ODD, les 17 grands Objectifs de développement Durables, définis par les 193 pays membres de l'ONU et dont la visée est d'assurer un futur durable à l'humanité d'ici à 2030.

Ces objectifs couvrent de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'imposent désormais à nos pouvoirs locaux et, par conséquent à la Province.

La Province de Hainaut, en tant qu'organisation publique, s'est engagée envers les ODD au travers de son plan stratégique, le vote de l'urgence climatique demandée par l'Assemblée des Jeunes mais également au travers d'une feuille de route élaborée par un panel de membres de l'institution.

La version ADN 4.0 doit aller plus loin encore !

A cette fin, la Cellule de Coordination du Développement Durable de la Province de Hainaut propose depuis novembre aux institutions provinciales un service d'évaluation de la contribution de leurs projets aux ODD.

La feuille de route, établie en collaboration avec la Région Wallonne, sera revue également afin d'être intégrée à ADN 4.0.

- La supracommunalité, une collaboration gagnant-gagnant !

Le Bureau Provincial des Amendes Administratives (BPAA) est un service de 9 personnes dont 3 juristes qui collabore avec les Procureurs du roi de l'arrondissement judiciaire du Hainaut et avec 20 zones de police, au bénéfice des villes et communes, dans le cadre de trois bases légales applicables en matière d'amendes administratives communales:

- **Loi du 24 juin 2013 relative aux Sanctions Administratives Communales (Loi SAC) – FEDERAL** : concerne les incivilités définies dans les règlements généraux de police et les infractions pénales dites "mixtes" listées dans la loi ainsi que les *infractions du code de la route relatives à l'arrêt et au stationnement*.
- **Code régional de l'environnement du 6 mai 2019** : permet aux villes et communes de sanctionner des infractions environnementales telles que l'abandon de déchets, les incinérations de déchets, le bien-être animal, le code l'eau, etc.
- **Décret du 6 février 2014 relatif à la Voirie communale – REGIONAL** : vise les infractions relatives à l'occupation sans autorisation et dégradation de la voie

publique communale, les faits d'affichage ou d'usage non conforme des poubelles publiques.

A ce jour, **57 villes et communes** adhèrent au partenariat provincial en matière d'amendes administratives.

En 2022, 17394 dossiers ont été traités dont 2368 « loi SAC », 1568 « décret ENV », 98 « décret voirie » et 13.360 « Arrêt et stationnement ».

Le partenariat avec les villes et communes génère un **retour financier annuel d'environ 230.000€** pour la Province de Hainaut.